

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
du Languedoc**

**RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL
30 JUIN 2017**

SOMMAIRE

1) - Rapport semestriel d'activité	1
2) - Comptes consolidés intermédiaires résumés	32
3) - Déclaration des personnes physiques	84
4) - Rapport des commissaires aux comptes	85



Rapport Semestriel d'Activité

30 juin 2017

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit 492 826 417 RCS Montpellier

Siège social : avenue de Montpelliéret – MAURIN 34977 LATTES Cedex

Société de Courtage d'Assurance immatriculée sous le numéro ORIAS 07 025 828

Téléphone : 04 27 84 15 00 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe) Adresse internet : www.ca-languedoc.com

Rapport semestriel d'activité

I Rapport d'Activité

1. Présentation des Etats Financiers	1
1.1 Changement de principes et méthodes comptables	1
1.2 Evolution du périmètre de consolidation	2
2. Résultats Consolidés	2
2.1 Environnement économique et financier	2
2.2 Résultats consolidés	3
3. Structure Financière	4
3.1 Les Fonds Propres	4
3.2 Les parties liées	5
1. Risques de crédit	5
1.1 Principales évolutions en termes d'objectifs et politique	5
1.2 Principales évolutions en matière de gestion du risque de crédit	5
1.3 Exposition	12
1.4 Risque pays	15
2. Risques de marché	15
2.1 Objectifs et politique	16
2.2 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés	16
2.3 Exposition : activités de marché	18
2.4 Risque Action	18
2.5 La gestion du bilan – Les risques financiers structurels	19
2.6 Le risque de taux d'intérêt global	19
2.7 Le risque de change	23
2.8 Les risques de liquidité et de financement	23
2.9 Politique de couverture	26
3. Risques opérationnels	26
3.1 Description et Définition	26
3.2 Principales évolutions	27
4. Risques de non-conformité	27
4.1 La prévention	27
4.2 Principales évolutions	27
5. Risques juridiques	29

I Rapport d'Activité

1. Présentation des Etats Financiers

1.1 Changement de principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Caisse Régionale du Languedoc au 30 juin 2017 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2016 établis, en application du règlement CEn°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Cela concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1er janvier 2018	Oui
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1er janvier 2018	Oui

Les comptes consolidés intermédiaires résumés détaillent en point 1 des annexes « principes et méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisées » l'information relative à la mise en œuvre prochaine des normes suivantes :

- IFRS 9 : Instruments financiers
- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
- IFRS 16 : Contrats de location
- IFRS 17 : contrats d'assurance

1.2 Evolution du périmètre de consolidation

Au 30/06/2017, une nouvelle entité « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliards d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale du Languedoc a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 40,1 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 4,8 millions d'euros des titres subordonnés.

Au 30 juin 2017, la Caisse Régionale du Languedoc ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo). Le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitent in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2017 sont présentés à la fin des notes annexes des comptes consolidés intermédiaires résumés en note 11 « Périmètre de consolidation » "au 30 juin 2017.

2. Résultats Consolidés

2.1 Environnement économique et financier

	31/12/2016	31/03/2017	30/06/2017	Delta 31/12
CAC40	4862	5123	5121	+5,3%
TEC 10	0,68	1,00	0,80	+0,12
Swap 10 ans	0,54	0,66	0,80	+0,26
E3M	-0,32	-0,33	-0,33	-0,01

La fin du 1er semestre 2017 est marquée par

- . l'impact sur le CAC des élections présidentielles françaises,
- . l'envolée de l'Euro et la baisse du pétrole,
- . une tension sur les taux en Europe suite aux différentes communications de la BCE

Marchés actions : un trend long terme haussier

Le marché actions a connu une bonne performance sur le premier semestre 2017. Les valeurs bancaires ont été particulièrement favorisées par l'environnement de hausse des taux et par la baisse des incertitudes liées aux élections présidentielles françaises. Malgré la baisse relative connue depuis le point haut en mai 2017 (clôture à 5432 points le 5 mai 2017 : plus haut pic depuis 2008), le trend reste haussier tant que le niveau du CAC ne vient pas refermer ce que les marchés appellent le « gap Macron » (passage de 5059 à 5268 points entre le 21 et le 24 avril 2017).

Marché de taux : poursuite de la normalisation

Les dernières statistiques économiques continuent de décrire une conjoncture très bien orientée dans la zone euro. La croissance sur la première moitié du semestre a été révisée à la hausse à +2,3% en rythme annualisé, contre 1,8% lors de la précédente estimation, et le maintien de l'indice PMI à un niveau élevé (56,8 en mai) laisse espérer une forte croissance sur la seconde moitié du semestre. En revanche, au-delà de la volatilité des derniers mois, l'inflation sous-jacente reste faible (+0,9% sur un an en mai), même si les éléments d'une remontée sont en train de se mettre en place.

Dans ce contexte, à l'issue de sa réunion du 8 juin, la BCE a maintenu le statu quo sur les taux d'intérêt et son programme d'achats d'actifs. En revanche, grâce à l'amélioration de la conjoncture, elle a commencé à ajuster sa communication en vue d'une normalisation très progressive de sa politique monétaire.

Ainsi les responsables de la BCE, mais aussi ceux de la FED, essaient de soigner leur communication et insistent sur le fait que les mouvements seront progressifs, sous contrôle et étalés dans le temps.

2.2 Résultats consolidés

Activité commerciale

Le premier semestre 2017 confirme la vitalité de l'activité commerciale de la Caisse Régionale et son implication au service du territoire du Languedoc. En effet, plus d'1,7 Md€ de nouveaux financements sont venus soutenir les projets de ses clients et sociétaires. Les crédits à l'habitat s'inscrivent dans une forte dynamique avec plus de 1,1 Md€ mis en force, en progression de +42% par rapport au 1er semestre 2016. Les concours octroyés aux acteurs économiques, entreprises, professionnels, agriculteurs, collectivités locales s'élèvent à 506 M€. Au global, les encours de crédits s'établissent à 17,9 Md€ à fin juin 2017, en progression de 2,5% sur un an, malgré un niveau élevé de remboursements anticipés (551 M€ de remboursements anticipés habitat vs 293 M€ au 1S16).

La part de marché relative aux crédits s'établit à 35,1% (à fin mai).

L'encours de collecte bilan et hors bilan, à 25,6 Md€, s'accroît de 3,4%, porté par la croissance soutenue des dépôts à vue et par la bonne tenue des livrets et de l'épargne logement. Dans un contexte de taux bas, la Caisse Régionale accompagne ses clients dans la diversification de leur épargne comme en témoignent la progression des encours d'assurance-vie (+2,6%) et la part en unités de comptes dans la collecte en assurance-vie (30%).

La part de marché en collecte bilan ressort à 30,2% (à fin mai).

En matière d'assurances des biens et des personnes, l'équipement de la clientèle progresse, avec 46 000 affaires nouvelles au 1er semestre et une évolution nette du portefeuille de 14 500 contrats, pour un total de près de 549 000 contrats.

23 000 nouveaux clients nous ont apporté leur confiance depuis le début de l'année, marquant ainsi l'engagement continu de la Caisse régionale dans l'excellence relationnelle et le développement de son fonds de commerce.

Résultats financiers

Au cours du 1er semestre 2017, la Caisse Régionale a procédé des nettings de swaps entraînant une soulte globale de 75,2 M€. Ces opérations permettent l'optimisation du coût du passif de la Caisse régionale face à un rendement du portefeuille crédits fortement pénalisé par les réaménagements. Elles ont pour conséquence d'alléger les charges futures et ainsi d'améliorer la trajectoire prévisionnelle du PNB.

Ainsi, le PNB est impacté à hauteur de 70,7 M€ (soulte nette des ICNE à la date de réalisation des nettings de swaps), dont 64 M€ sont compensés au niveau des soldes intermédiaires de gestion par des reprises de provisions non affectées liées à l'évolution du modèle interne de notation de la banque de détail (à due concurrence du montant net d'IS de la soulte réalisée).

Au 30 juin 2017, le PNB intégrant l'impact non récurrent de ces opérations de restructuration de passif (à hauteur de 64 M€) s'établit à 243 M€ (-23,7% sur un an). Hors cet impact, le PNB, à 307M€, affiche un repli de 3,6% qui résulte en particulier de l'opération de simplification du groupe Crédit Agricole réalisée en 2016 avec un effet négatif lié au démantèlement du Switch 1 et au coût de financement de l'investissement de la Caisse régionale dans Sacam Mutualisation. Retraité de ces éléments, le PNB d'activité bénéficie du dynamisme commercial qui permet de compenser l'impact des taux bas sur les marges de l'épargne et le rendement des crédits.

Les charges de fonctionnement à 154,6 M€ sont maîtrisées avec une baisse de 0,8% par rapport au 1er semestre 2016. Elles intègrent les investissements de la Caisse Régionale dans les compétences de sa force commerciale, dans son réseau d'agences et dans des projets technologiques au service de ses clients.

Le Résultat Brut d'Exploitation, hors l'impact non récurrent des opérations de restructuration de passif, s'établit à 152,3 M€ (-6,3%).

Le coût du risque global au 1er semestre 2017 se traduit par une reprise nette de provisions de 42,8 M€, dont 40,7 M€ de reprise de provisions non affectées résultant de l'évolution du modèle interne de notation de la banque de détail (cf point 1.2.2 « Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit » de la partie « Gestion des Risques »). Hors cet élément exceptionnel, l'amélioration continue de la situation en matière de risques se concrétise par un coût du risque en reprise sur le 1er semestre (0,9 M€) et par un recul régulier du taux de créances douteuses et litigieuses, à 3,4 % au 30/06/2017, contre 3,7% un an plus tôt. La Caisse Régionale conserve son niveau élevé de provisionnement avec un taux de couverture des créances douteuses et litigieuses à 80,3%.

Après prise en compte de la charge fiscale, le Résultat Net s'établit à 99,4 M€ en évolution de -9,3%.

3. Structure Financière

3.1 Les Fonds Propres

Les capitaux propres sont présentés en point 5-13 des Comptes consolidés intermédiaires résumés ; leur évolution est présentée dans le tableau de variation des capitaux propres.

3.2 Les parties liées

Les informations concernant les principales transactions entre les parties liées sont présentées en point 10 des Comptes consolidés intermédiaires résumés.

II Gestion des Risques

1. Risques de crédit

Le risque de crédit ou de contrepartie est le risque de pertes lié à la défaillance d'une contrepartie qui n'est pas en mesure d'honorer sa créance vis-à-vis de la Caisse régionale dans un délai imparti.

1.1 Principales évolutions en termes d'objectifs et politique

L'activité de crédit est encadrée par la politique crédit mise à jour chaque année et validée en conseil d'administration. Elle est établie par **la Direction des Crédits** en concertation avec les Directions concernées et le Contrôle Central des Risques sous le contrôle du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR).

La politique crédit intègre des règles générales relatives notamment à la territorialité, à la politique de traitement du risque, au schéma délégataire et à la politique de garantie. Elle est complétée de politiques sectorielles spécifiques aux marchés. Y sont également présentés le dispositif de contrôle et les limites d'intervention réglementaires et opérationnelles.

Dans la mise à jour 2017 validée par le Conseil d'Administration du 30 juin, des ajustements ont été apportés notamment:

- o Sur les professionnels de l'Immobilier: la politique crédit sectorielle a été complétée conformément à la LJ 2017-014 sur la définition des professionnels de l'immobilier, le périmètre d'intervention de la Caisse régionale et les critères d'octroi et de déblocage
- o Sur les opérations d'acquisition à effet de levier (LBO/FSA) : des précisions ont été stipulées dans la stratégie de la Caisse régionale selon les préconisations de la LJ 2014-165
- o Sur les crédits syndiqués : dans le prolongement de la création de la Banque d'Affaires Entreprises, les modalités d'intervention de la Caisse régionale sont redéfinies.

1.2 Principales évolutions en matière de gestion du risque de crédit

1.2.1 Principes généraux de prise de risque

En accord avec les principes généraux figurant dans la politique crédit, la Caisse régionale du Languedoc a décliné des règles de délégations crédits par métier, par marché, par type de financement qui évoluent avec la politique crédits et selon les analyses risques réalisées.

Depuis la réforme BALE II, les notes BALE II sont intégrées dans les outils et usages de la Caisse régionale et utilisées par l'ensemble des réseaux commerciaux comme outil de mesure du risque (et donc du niveau de délégation requis) mais aussi comme indicateur alertant sur une dégradation et donc sur un risque potentiel.

Plus globalement, le dispositif d'analyse et de prise de risque s'articule autour de :

- de règles d'octroi assurant que tout dossier significatif soit présenté en Comité d'Escompte Régional voire en Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.
- de contrôles permanents (1^{er} degré (en agence), 2^{ème} degré niveau 1 (dans les services opérationnels du siège) et 2^{ème} degré niveau 2 par les unités dédiées au contrôle au niveau du siège). L'ensemble de ces informations est consolidé par le contrôle permanent et fait l'objet d'une présentation en comité de contrôle interne.

Le schéma délégataire détermine le niveau de la décision d'octroi suivant la notion d'encours liés qui est directement associée à la notion de Groupe de Risque, et selon des seuils dépendant du marché et de la notation interne (ainsi que certains critères spécifiques d'exclusion ou d'aide à la décision). Ces niveaux sont rattachés à des métiers ou des instances décisionnelles. Les dossiers ne relevant pas d'un niveau de décision délégué à l'agence gestionnaire bénéficient, de fait, d'une seconde analyse.

Le dispositif « d'avis risque indépendant » est en place à la Caisse Régionale. Son adaptation régulière, notamment pour prendre en compte les évolutions réglementaires ou les directives de l'inspection générale, contribue à renforcer la sécurité du système. Depuis la politique crédit de 2015, tout dossier répondant aux critères de limites individuelles sera soumis à l'avis risque indépendant avant son passage en Conseil d'Administration

Sur le premier semestre 2017 :

- le score professionnel SOPRANO a été activé pour aider à la prise de décision sur les financements CT et MT professionnels et agricoles
- le renouvellement des lignes de crédits de trésorerie sur les Agriculteurs, Professionnels et Entreprises s'effectue via un processus plus performant de gestion (RNTR)
- la possibilité pour les clients de la CR de souscrire en ligne un crédit professionnel a été ouverte dans un contexte sécurisé (prêt express Pro/Agri)

1.2.2 Méthodologie et Systèmes de mesure

A) Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses Régionales, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit pour la banque de détail.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation automatique du risque.

Sur le périmètre de la clientèle des réseaux spécialisés, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Contrairement à la banque de détail, cette notation Entreprises est réalisée par le gestionnaire.

En 2015, une mission d'Audit déléguée a mis en évidence des axes prioritaires d'évolution en matière de validation indépendante de la notation. Les modalités d'organisation ont été validées en Comité de Direction au premier semestre 2015 pour être opérationnelles début 2016.

Le Guide des contrôles permanents a été complété en structurant les contrôles en lien avec la lettre jaune 2010-185 et en exigeant des contrôles sur pièces renforcés réalisés depuis 2016 par le Contrôle Permanent.

Depuis janvier 2016, afin de répondre aux exigences réglementaires du double regard, la validation de la notation corporate est assurée par une unité indépendante des gestionnaires.

A la Caisse Régionale, cette nouvelle mission a été confiée au Contrôle Central des Risques.

Fin 2016, la mise en place d'une unité chargée du double regard « instruction » sur les dossiers pondéreux corporate a été décidée.

La Caisse Régionale du Languedoc a mis en production un nouveau modèle de notation sur la banque de détail pour l'arrêté semestriel du 30 juin 2017. Ce nouveau modèle, utilisé pour la détermination des provisions collectives et filières, a conduit à revoir de façon significative les notations et les paramètres de calcul en termes de probabilité de défaut et de perte en cas de défaut.

L'application de ce nouveau modèle s'est accompagnée de la réduction du périmètre des notations utilisées pour le calcul des provisions collectives.

Ces évolutions, accompagnées des événements de la période sur les contrats, ont conduit à des reprises de provisions collectives et filières pour 40,7 M€ au 30 juin 2017.

B) Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions, dénommée encours liés, au titre du risque de crédit intègre l'ensemble des engagements tirés et des engagements confirmés non utilisés. Les travaux de rapprochement Comptabilité-Risques permettent de sécuriser la complétude des données Risques.

Par ailleurs, les modèles internes d'évaluation du risque clients mettent à disposition, au-delà des montants de bilan et hors bilan, les données Bale II d'exposition au moment du défaut et de perte attendue.

1.2.3 Dispositif de surveillance

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du 30 juin 2017 a validé l'actualisation du dispositif de surveillance qui lui permet de suivre et contrôler l'évolution de ses encours crédit.

A) Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées.

- Des limites règlementaires

La Caisse Régionale répond strictement aux règles prudentielles fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (cf règlement CBF 93-05 du 21 décembre 1993 relatif au contrôle des Grands Risques) et rappelées dans la CRD4. Elle respecte ainsi le seuil de 25% de fonds propres que ne doivent pas dépasser les engagements sur un seul bénéficiaire.

La Caisse Régionale procède également aux déclarations périodiques à Crédit Agricole S.A. à destination de l'ACPR :

- trimestriellement les 20 plus « grands risques » au format CRD4,
- annuellement la liste des 20 plus grands groupes en termes d'engagements nets pondérés (division des risques).

- Des limites d'encours par contrepartie

En complément des règles prudentielles fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, la Caisse régionale s'est fixée des règles internes plus contraignantes qui ont vocation à sécuriser les équilibres fondamentaux en cas de défaillance des emprunteurs et à assurer un suivi strict des encours importants de la Caisse Régionale.

La Caisse du Languedoc a maintenu la fixation des règles internes suivantes pour 2017 :

Toujours fonction des fonds propres ou du résultat net et différenciées par marché, les limites d'encours par contrepartie sont également définies au regard de la notation Bâle II (via la probabilité de Défaut)

	Contreparties notées en « sain non sensible »	Contreparties notées en « sensible » ou en défaut
Collectivités Locales	80 M€	40 M€
Entreprises/SEM et Promotion Immobilière	32 M€	16 M€
Agriculteurs, Professionnels, Particuliers, Coopératives ¹	16 M€	8 M€
Energies renouvelables ²	5M€ Corporate 45M€ Projets	

La décision d'une nouvelle ligne globale d'exposition, au-delà de ces limites, relève du Conseil d'Administration après avis risque indépendant. La validité de cette ligne ne peut excéder 12 mois.

Les demandes de financement, dans le cadre de cette ligne, doivent être soumises au Comité d'Escompte Régional après avis risque indépendant.

Ce dispositif de limites est complété par la recherche d'un partage des encours par contrepartie au-delà d'un seuil d'encours risques liés défini par marché.

- Un suivi des risques significatifs qualifiés à partir de la notation BALE II

Les contreparties dont les encours sont supérieurs aux seuils suivants font l'objet d'une information annuelle en Comité d'Escompte Départemental ou Régional.

^R

(1) Hors coop gérée par les Centres d'Affaires

(2) Plafond spécifique pour les ENR distinguant les encours « projets » des encours « corporate »

	Contreparties notées en « sain non sensible »	Contreparties notées en « sensible » ou en défaut
Collectivités Locales	24 M€	Quel que soit le montant
Entreprises/SEM et Promotion Immobilière	12M€	6 M€
Agriculteurs, Professionnels, Particuliers, Coopératives ¹ (+ autres segments gérés dans le réseau de proximité)	4 M€	2 M€

Par ailleurs, le risque de concentration est également suivi dans le cadre du volet quantitatif du Pilier 2 Bâle II. Au 31/12/2016, la concentration individuelle est inférieure à la moyenne des Caisses régionales du Groupe.

- Des seuils de production annuelle

Ils permettent de suivre le niveau de distribution des crédits sur des activités ou des contreparties jugées sensibles par la Caisse Régionale.

→ 4 secteurs d'activité font l'objet de seuils annuels de distribution :

- la promotion immobilière avec 2 seuils :
 - seuil de production annuelle : 20 % des fonds propres
 - seuil de production par contrepartie : 10 % de la production annuelle
- les crédits syndiqués : 10 % des fonds propres
- la prescription immobilière commissionnée: 35 % de la production annuelle Habitat
- le financement des énergies renouvelables (y compris lettres d'engagement) : 6,5 % des fonds propres.

En 2015, un nouveau suivi a été défini sur la limite globale d'exposition LBO et reconduit depuis

	% FP (1813M€)	Seuil 2017
Exposition LBO	2,50%	45M€

Une information semestrielle est faite en Conseil d'Administration.

- Une couverture FONCARIS

Pour mémoire, en complément de sa politique interne de partage de risques, la Caisse Régionale a opté pour une couverture de ses grands risques auprès de FONCARIS à partir de 25 M€ d'encours en risques liés.

A noter que cette couverture s'applique à toutes les contreparties de droit privé hors : Collectivités Publiques, SEM, SA HLM, organismes de 1% logement, établissements de crédit, promoteurs immobiliers.

B) Processus de surveillance du risque sectoriel et géographique

Une analyse de l'ensemble des filières économiques sur lesquelles intervient la Caisse Régionale est réalisée annuellement et présentée en Comité des Risques et/ou Conseil d'Administration.

Ces études permettent d'identifier les filières « à risque », d'adapter les délégations crédits et la politique de provisionnement.

Le marché de l'immobilier dont la prescription immobilière, mais également les pharmacies font l'objet d'analyses plus détaillées

Enfin, le risque de concentration géo-sectorielle est également suivi dans le cadre du volet quantitatif du Pilier 2 Bâle II. Sur la dernière situation (au 31/12/2016), la concentration est inférieure à la moyenne des Caisses Régionales.

C) Processus de revue de portefeuille et de suivi du risque de contrepartie

Dans le cadre des contrôles de 2° degré, des revues de portefeuilles sont réalisées par la Direction des Crédits sur les Secteurs et Agences de proximité. Ces revues de portefeuille s'appuient depuis la bascule NICE sur l'outil Atourisk.

En complément, le Comité Retail analyse la situation financière et bancaire des clients sélectionnés. Les critères d'éligibilité reposent sur les dégradations mensuelles de notes bâloises. Ce comité mensuel est composé de la Direction des Crédits, du RCPR, des Risques et Recouvrement et du Contrôle Central des Risques.

Des revues sont également organisées pour les Directions des Réseaux spécialisés à travers les Comités Risques dédiés à ces marchés (CORENT et CORPIM). Les critères d'éligibilité intègrent, en complément des dégradations mensuelles des notes bâloises, celles des cotations BDF.

La Caisse Régionale a également ajouté et mis sous surveillance les LBO et les crédits in fine qui font l'objet de revues de portefeuille spécifiques au moins annuelles au niveau des différents comités évoqués ci-dessus.

Le suivi du risque s'articule autour de différents reportings au niveau siège et de la détection des situations à risque à partir d'outils spécialisés au niveau réseau et siège.

En termes de reporting, le risque de crédit est mesuré au regard des paramètres Bâle II :

- o Au niveau du Groupe, un tableau de bord trimestriel présente les indicateurs usuels : taux de défaut, taux de sensible, emplois pondérés rapportés à l'exposition au défaut (EAD) et perte attendue rapportée à l'exposition au défaut. Ils permettent dès lors de se positionner par rapport à la Caisse Cumul et de suivre l'évolution de la qualité du portefeuille crédit dans le temps.
- o Au niveau de la Caisse Régionale, un point risque est présenté mensuellement en CRI (comité de niveau Direction Générale). L'évolution de l'EAD totale, l'EAD en défaut, la part en risque fort est déclinée de niveau Caisse Régionale et par marché. Au-delà du suivi des stocks, une vision des flux de risque avéré est également présentée. Par ailleurs, un focus sur la qualité de la production

(Habitat, Consommation, Professionnelle, Agricole) est aussi intégré. Un suivi des niveaux de délégation a également été ajouté. Trimestriellement le tableau de bord décrit au-dessus complète la présentation usuelle.

Enfin, le tableau de bord des risques Bâle II mis à disposition du Comité de Direction permet notamment le suivi de la qualité de la production mensuelle, au niveau Caisse Régionale et agence.

En termes d'outils de détection du risque :

La Caisse Régionale utilise divers outils de détection du risque adaptés à chaque niveau de traitement du risque. Ces outils permettent selon des fréquences quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles, le signalement aux agences du risque né, son traitement et la traçabilité des actions entreprises.

Parallèlement, en termes d'objectifs risque fixés pour le réseau, la Caisse Régionale a confirmé l'usage des notions bâloises avec la mesure de l'accroissement sur l'année du risque avéré et de l'encours porté par des partenaires ayant une anomalie de plus de 15 jours.

Le suivi de ces risques en deuxième degré – deuxième niveau par le contrôle central des risques, s'articule autour de l'exploitation des informations en sortie des outils de notation Bâle II et de rapprochement comptabilité – risques.

C'est dans cette base que sont sélectionnés des dossiers devant faire l'objet d'une présentation lors des comités « risque ».

Fonctionnement des comités de suivi des risques de crédit

Le suivi des risques de crédit est organisé autour des comités mensuels suivants :

- o Le Comité Risque (CRI) de niveau Direction Générale porte sur les thématiques risques : c'est dans cette instance qu'est présenté notamment le point mensuel risque de la CR et les dossiers clients les plus pondéreux
- o Le CORETAIL analyse les dossiers à risque potentiel (basé sur des dégradations de note) sur le réseau de proximité
- o Le CORENT présente les dossiers risqués ciblés à dire d'expert ou selon la notation Bâle II pour les Entreprises et les Collectivités Publiques (en fonction de l'actualité sur le marché)
- o Le CONOR (comité de notation) statue sur les notations corporate spécifiques (dégradation de note si facteurs de risque) ou en cas de désaccord entre proposeur et valideur
- o Le CORPIM a un fonctionnement similaire pour la Promotion Immobilière
- o Le Comité Recouvrement (COREC) statue sur les dossiers en recouvrement amiable ou contentieux
- o Enfin, lors de la réunion risque CDL, les différents marchés présentent la gestion du risque né sur les dossiers les plus pondéreux

▪ **Utilisation de contrats de compensation d'instruments financiers**

La Caisse Régionale du Languedoc n'utilise pas ce type de contrat à ce jour.

▪ Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale du Languedoc n'a pas recours aux dérivés de crédits dans le cadre de la gestion de son risque de crédit.

1.3 Exposition

1.3.1 Exposition maximale au risque de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.2017	31.12.2016
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	19 715	23 076
Instruments dérivés de couverture	422 166	505 744
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	730 528	848 948
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	92 253	83 818
Prêts et créances sur la clientèle	17 862 159	17 558 777
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	802 871	701 477
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	19 929 692	19 721 840
Engagements de financement donnés	1 668 566	1 578 422
Engagements de garantie financière donnés	649 015	651 290
Provisions - Engagements par signature	- 5 542	- 5 592
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 312 039	2 224 120
TOTAL Exposition nette	22 241 731	21 945 960

1.3.2 Concentration

◆ Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse Régionale exerce son activité en France sur son territoire.

◆ Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La Caisse Régionale exerce son activité dans le seul métier de banque de proximité.

◆ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les encours de prêts et créances par agents économiques figurent dans les notes 5.3 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse Régionale.

1.3.3 Qualité des encours

① Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, administrations et collectivités publiques). Le périmètre ventilé dans le tableau ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 4,75 Milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.

L'exposition au risque de crédit au 30/06/2017

Répartition des crédits encours clientèle Corporate par plage de notation

NOTATIONS	CORPORATE Créances saines (€) PD correspondant aux grades et avant transfert de risque	
	EAD en M€	%
AAA	28,35	0,60%
AA	106,99	2,25%
A	2027,69	42,7%
BBB	878,20	18,50%
BB	1296,83	27,31%
B	246,43	5,19%
Sous surveillance	163,72	3,45%
TOTAL	4748,21	

② Dépréciation et couverture des risques

▪ Politique de dépréciation et couverture des risques

Les créances douteuses (en recouvrement ou pas) font l'objet d'une politique de provisions individualisées, affectées et prudentes, qui gradue le niveau de couverture des encours en fonction de la situation financière du client, sa solvabilité et la qualité des garanties détenues.

Une politique de dépréciation est également mise en œuvre en amont par la Direction Financière sous la forme de provisions collectives basées sur les notations Bâle II dégradées. La méthode de calcul de ces provisions est conforme aux normes en vigueur au sein du Groupe Crédit Agricole et s'appuie sur le nouveau modèle de notation de la banque de détail du Groupe.

Deux types de provisions collectives sont mises en œuvre :

- Généralement, la perte attendue à maturité (ELM) calculée grâce aux outils Bâle II est provisionnée :
 - pour les contreparties ayant une notation relativement dégradée (notes I et au-delà pour la banque de détail, E+ et au-delà pour le Corporate),
 - après prise en compte de la durée restant à courir des contrats et exclusion des crédits moyen terme accordés dans les 12 derniers mois.

→ Plus spécifiquement, les encours sains portés sur les secteurs de la viticulture, des professionnels de l'immobilier, des financements LBO, des acquéreurs immobiliers, le secteur construction/BTP, les cafés-hôtels-restaurants, l'automobile, la boulangerie-pâtisserie, les productions végétales, le commerce de gros et de détail et les projets dans les énergies nouvelles-renouvelables font l'objet de provisions calculées selon une méthode tenant compte des niveaux de risques propres à ces types de financements.

La mise en place en mai 2017 du nouveau modèle de notation interne de la banque de détail (outil LUC) a conduit à des reprises significatives de provisions collectives.

Dans les tableaux ci-dessous, l'exposition au défaut concerne tous les contrats sains par classe de notation ou par filière ayant servi au calcul de la provision sur les données du 31 mai 2017.

▪ Encours de provisions collectives « Bâle 2 »

Classe de Notation	Exposition au défaut (en M€)	Provision collective (en M€)
1 - DAV Part	10	1,1
2 - Crédit Habitat	100	6,6
3 - Crédits consommation	13	0,7
4 - Revolving	3	0,1
5 - Autres crédits bilan GR Part	0	0,0
6 - Engagement hors bilan des part	1	0,1
7 - Financements pro assoc	84	7,9
8 - Financements Agri	13	0,5
9 - Fiancement Asso	2	0,2
10 - Financement professionnel de l'immobili	1	0,3
11 - Financement Coll Pub	2	0,1
12 - Financement ENT (13-14-18)	104	7,9
	332	25,4

(base provisionnable)

▪ Encours de provisions collectives « Filières »

Filière	Exposition au défaut (en M€)	Provisions filières (en M€)
Professionnels de l'immobilier	130	21,2
LBO	142	23,0
Viticulture/Viniculture	59	9,7
Acquéreurs immobiliers	272	35,3
Construction/BTP	202	32,4
Cafés/Hôtels/Restaurants	165	26,3
Automobile	59	11,0
Commerce	419	64,4
Production végétale	30	2,8
Pharmacie	47	5,4
ENR	137	16,4
	1 665	247,9

(base provisionnable)

▪ Encours d'actifs financiers dépréciés

Les encours de prêts et créances bruts, les encours dépréciés, les dépréciations par agents économiques figurent dans les notes 5.3 et 5.4 des Comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale.

1.3.4 Coût du risque

Le taux de créances douteuses et litigieuses s'établit à 3,41% des encours de crédits (contre 3,58% au 31/12/2016). Conformément à sa politique prudente de provisionnement, la Caisse Régionale a maintenu une couverture satisfaisante de ces crédits risqués à hauteur de 80,3%.

La Caisse régionale a ajusté le provisionnement de ses risques sur crédits sains (provisions collectives et filières, voir ci-dessus), avec notamment une reprise de 40,7 M€ liée au nouveau modèle de notation de la banque de détail du Groupe.

La Caisse régionale a également procédé à l'ajustement annuel de ses provisions sur risques opérationnels.

Au global le coût du risque s'affiche en reprise de 42,8 M€ sur le semestre.

1.4 **Risque pays**

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque pays.

2. **Risques de marché**

Le risque de marché représente le risque d'incidence négative sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

2.1 Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Gestion du risque

◆ Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole s.a. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

◆ Les comités de décision et de suivi des risques

→ Organes de suivi des risques de niveau groupe :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologies

→ Organes de suivi des risques de niveau local

- Le Comité Financier (CFI) trimestriel
- Le Comité de Trésorerie (COTRE) mensuel hors trimestre

2.2 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur des stress scénarios nationaux et locaux donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte.

Par ailleurs :

- Le portefeuille cantonné est arrivé à échéance en 2016.
- la notation des titres HTM fait l'objet de seuils d'alerte en comité financier/COTRE et en Conseil d'Administration.

2.2.1 Les indicateurs

① Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test s'applique à travers 2 scénarios :

- **Stress groupe 2016 sur le portefeuille AFS et HTM** : stress correspondant à une dégradation de la signature de la France due à une absence de réformes structurelles et une propagation aux spreads souverains
- **Stress adverse 1 an uniquement sur le portefeuille AFS** : reprend pour chaque facteur de risque (spread crédit, taux intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans). Cette approche a l'avantage de la simplicité mais considère que l'ensemble des facteurs de risque du portefeuille est stressé de manière corrélée (soit la reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphériques, de la crise de 2008,...).

Des seuils d'alerte et des limites sur les pertes du placement des excédents de fonds propres en cas de scénario catastrophe, font l'objet, en cas de dépassement, de déclenchement d'une alerte financière.

- Pour le stress groupe 2016 sur le portefeuille AFS :
 - Limite : 90 M€
 - Alerte Conseil d'Administration : 76 M€
 - Alerte Comité Financier : 72 M€
- Pour le stress groupe 2016 sur le portefeuille HTM :
 - Limite : pas de limite
 - Alerte Conseil d'Administration : 114 M€
 - Alerte Comité Financier : 108 M€
- Pour le stress adverse un an sur le portefeuille AFS :
 - Limite : 130 M€
 - Alerte Conseil d'Administration : 123 M€
 - Alerte Comité Financier : 117 M€

Au 31/05/2017, la perte en cas de scénario catastrophe sur le portefeuille de fonds propres est de :

- Stress groupe 2016 AFS : 55,6 M€
- Stress adverse un an AFS : 77,6 M€
- Stress groupe 2016 HTM : 44,9 M€

② Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

La Caisse régionale a ajouté d'autres indicateurs de risques qui font également l'objet de seuils d'alerte : il s'agit de la perte de valeur mensuelle et annuelle du portefeuille de placement.

Les seuils d'alerte au Comité Financier et au Conseil d'Administration ont été fixés respectivement à :

- 7 M€ et 10 M€ soit 4,4% et 6,3% du résultat net de l'exercice précédent soit 0,4% et 0,6% des fonds propres CRD au 31/12 de l'exercice précédent sur la perte de valeur du portefeuille de placement sur le mois.
- 10 M€ et 15 M€ soit 6,3% et 9,4% du résultat net de l'exercice précédent soit 0,6% et 0,8% des fonds propres CRD au 31/12 de l'exercice précédent sur la perte de valeur du portefeuille depuis le début de l'année.

Sur le 1^{er} semestre 2017, le portefeuille de placement de la Caisse régionale a affiché un gain de 5,2 M€. Les seuils d'alerte ne sont pas atteints.

Par ailleurs, la Caisse régionale a mis en place des seuils d'alerte sur le portefeuille de trading (au sens comptable et non prudentiel). Ce portefeuille contient les opérations de swaps client et leur adossement.

Les seuils d'alerte sont les suivants :

- Alerte Comité Financier si la variation de valeur mensuelle est supérieure à 2M€ soit 1,3% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,1% des FP CRD du 31/12 de A-1 ou si la variation annuelle est supérieure à 3 M€ soit 1,9% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,1% des FP CRD du 31/12 de A-1.
- Alerte au Conseil d'Administration si la variation de valeur mensuelle est supérieure à 4 M€ soit 2,6% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,2% des FP CRD du 31/12 de A-1 ou si la variation annuelle est supérieure à 6 M€ soit 3,8% du résultat net IFRS de A-1 ou 0,3% des FP CRD du 31/12 de A-1.

La Caisse régionale a également défini des scénarios de stress interne qui ne font pas l'objet d'alertes :

- Stress interne « embellie économique »
La hausse de l'inflation engendre la hausse des taux, les spreads des corporates sont stables même si un resserrement des spreads est probable
- Stress interne « rechute »
La croissance est quasi nulle, les spreads des corporates sont à la hausse, les taux sont considéré comme stable même si leur baisse est plus probable
- Stress « crise du pétrole »
L'inflation augmente avec la hausse du prix pétrole, les spreads des corporates augmentent

Stress	choc taux	Choc spread	choc action
Embellie	100 bp	0	+5%
Rechute	0	65 bp	-20%
Crise pétrolière	100 bp	65 bp	-20%

③ L'utilisation des dérivés de crédit

Au 30/06/2017, la Caisse régionale ne détient pas de dérivés de crédit.

2.3 Exposition : activités de marché

La juste valeur des instruments dérivés de transaction figure dans les notes 5.1 des Comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale.

2.4 Risque Actions

- ◆ **Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage**
Pas de portefeuille de trading sur les actions.

- ◆ **Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

Le portefeuille d'actions en titres de placement est de 21,5 M€ au 30/06/2017 (valeur de marché). Il est composé d'un fonds actions éligible LCR. Il représente 3,2% du portefeuille de placement.

Les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) et les gains et pertes latents figurent dans la note 5.2 des Comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale.

◆ **Actions d'autocontrôle**

La Caisse régionale a mis en place, depuis 2008, un programme de rachat partiel de ses certificats coopératifs d'investissement limité à 10% de l'encours de CCI figurant au capital de la Caisse régionale, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale de la Caisse régionale en date du 28 mars 2008 et renouvelée par les Assemblées Générales de 2009 à 2017.

Par ailleurs, la Caisse régionale délègue auprès de Kepler Chevreux la gestion de la liquidité de ses CCI.

Les encours concernés figurent dans la note 5.13 des Comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale.

2.5 La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Les principaux risques financiers issus du bilan de la Caisse régionale sont le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité et de refinancement. Ces risques font l'objet d'un reporting régulier en Comité Financier et en Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration valide les règles de gestion ainsi que les limites de risque sur proposition du Comité Financier.

2.6 Le risque de taux d'intérêt global

2.6.1 Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

La Caisse régionale a pour objectif la couverture du risque en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble de ses produits de bilan et de hors bilan. Une position de transformation peut conjoncturellement être prise.

La politique de la Caisse régionale consiste à utiliser des instruments de couvertures « vanille » pour couvrir son risque de taux.

Les actifs à taux fixe sont couverts par des swaps emprunteurs de taux fixe contre EUR3M. Les passifs à taux fixe sont couverts par des swaps prêteurs de taux fixe contre EUR3M. Ces 2 types de couvertures sont classés en macro ou en micro couverture de juste valeur.

Au 30/06/2017 :

→ l'encours d'actif à taux fixe est de 19 556 M€ et l'encours de swaps emprunteurs de taux fixe est de 6 997 M€.

→ l'encours de passif à taux fixe est de 15 224 M€ et l'encours de swaps prêteurs de taux fixe est de 2 022 M€.

Des opérations clientèle particulières présentant un risque de taux pour la Caisse régionale peuvent également faire l'objet d'une couverture spécifique.

2.6.2 Méthodologie

Nous mesurons chaque mois un gap de taux statique :

- outils utilisés : outil national Cristaux 2
- périmètres de la mesure : l'ensemble du bilan y compris les fonds propres
- sources des données de calculs : données issues du système d'information (GREEN, KTP...), et des états financiers de Crédit Agricole S.A (SURFI...)
- hypothèses/modèles d'écoulement : les écoulements des produits non échéancés sont issus des conventions groupe exceptées certaines hypothèses de remboursements anticipés de taux (exemple : DAT) qui sont déterminées de façon locale à partir des remboursements constatés au cours des exercices précédents (comme le préconise Crédit Agricole S.A.).
- indicateurs utilisés dans la gestion du risque de taux d'intérêt global : nous mesurons un gap de taux fixe, un gap de taux inflation, un gap synthétique (taux fixe + inflation + équivalent delta des prêts capés et de l'épargne logement), et des gaps d'indices. La mesure de l'effet gamma sur le portefeuille de crédits capés est également calculée.
- CASA détermine des limites qui s'appliquent aux gaps synthétiques.
- Le calibrage des limites en gap de taux d'intérêt des Caisses régionales doit être fait en examinant les ratios suivants pour un choc uniforme de taux de +/- 200 points de base (+/- 2%) :
 - o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités doit être inférieure à 10% des fonds propres prudentiels,
 - o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 5% du PNB d'activité budgété,
 - o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 (en civil) doit rester inférieure à 4% du PNB d'activité budgété.
- La Caisse régionale applique des limites plus restrictives que les recommandations nationales sur l'impasse synthétique :
 - o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités doit rester inférieure à 8% des Fonds Propres prudentiels (1 813 M€ au 31/12/2016) soit une limite de 145 M€ pour 2017,
 - o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités pour un choc de 200 bp sur les taux fixes et de 100 bp sur l'inflation doit rester inférieure à 9,5% des FP CRD du 31/12 de A-1 soit 172 M€ pour 2017,
 - o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 4% du PNB d'activité budgété (498 M€) pour un choc de taux de 200 bp soit une limite sur le Gap de 996 M€ sur 2017,
 - o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 doit rester inférieure à 3% du PNB d'activité budgété pour un choc de taux de 200 bp soit une limite sur le GAP de 747 M€ sur 2017.
- La Caisse régionale ayant fait le choix de l'option « écoulement à un jour des titres de placement obligataires », les limites sur l'impasse s'appliquent avec

cette convention. En revanche la limite sur la VAN (issue des normes baloises) s'applique sur le périmètre incluant l'écoulement du portefeuille obligataire de placement sur sa durée.

- La Caisse régionale a ajouté des seuils d'alerte de *niveau Conseil d'Administration* sur l'impasse synthétique, l'impasse stock taux fixe et sur l'impasse stock inflation. Ces seuils d'alerte s'appliquent sur le périmètre incluant un écoulement à un jour du portefeuille de placement obligataire.

Sur l'impasse taux fixe :

- o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 3,5% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 872 M€ pour 2017,
- o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 en civil doit rester inférieure à 2,5% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 623 M€ pour 2017.

Sur l'impasse inflation :

- o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 à 10 en civil doit rester inférieure à 1,5% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 374 M€ pour 2017.

Sur l'impasse synthétique :

- o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités pour un choc de 200 bp sur les taux fixes doit rester inférieure à 7% des FP CRD du 31/12 de A-1 soit 127 M€ pour 2017,
- o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités pour un choc de 200 bp sur les taux fixes et de 100 bp sur l'inflation doit rester inférieure à 8,5% des FP CRD du 31/12 de A-1 soit 154 M€ pour 2017.

En cas de dépassement de ces seuils, les positions doivent être coupées. Une alerte est effectuée au Comité Financier.

- La Caisse régionale a ajouté des seuils d'alerte de *niveau Comité Financier* sur l'impasse synthétique, l'impasse stock taux fixe et sur l'impasse stock inflation. Ces seuils d'alerte s'appliquent sur le périmètre incluant un écoulement à un jour du portefeuille de placement obligataire.

Sur l'impasse taux fixe :

- o la perte potentielle sur la première année glissante et l'année 2 en civil doit rester inférieure à 2,5% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 623 M€ pour 2017.
- o la perte potentielle sur l'année 3 à l'année 10 en civil doit rester inférieure à 1,5% du PNB d'activité budgété pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 374 M€ pour 2017.

Sur l'impasse inflation :

- o la perte potentielle sur la première année glissante et les années 2 à 10 en civil doit rester inférieure à 0,75% du PNB d'activité budgété

pour un choc de 200 bp soit une limite sur le GAP de 187 M€ pour 2017.

Sur l'impasse synthétique :

- o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités pour un choc de 200 bp sur les taux fixes doit rester inférieure à 3,5% des FP CRD du 31/12 de A-1 soit 63 M€ pour 2017,
 - o la perte potentielle actualisée sur toutes les maturités pour un choc de 200 bp sur les taux fixes et de 100 bp sur l'inflation doit rester inférieure à 4% des FP CRD du 31/12 de A-1 soit 73 M€ pour 2017.
- Le Comité Financier est informé de tout dépassement de seuil d'alerte, sans obligation de revenir sous ce seuil.

Les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de taux sont des swaps vanille (taux fixe ou inflation).

2.6.3 Gestion du risque

Le suivi du risque est effectué mensuellement par le Comité Financier/COTRE présidé par la Direction Générale.

Les limites Groupe sont bien respectées (cf. Exposition). En cas de dépassement de celles-ci, la Caisse régionale a recours à la souscription de swaps de couverture.

2.6.4 Exposition

Impact en valeur absolue d'un mouvement de taux de +200 bp sur l'impasse (sur chiffres au 30/06/2017) :

Limite	A1 glissante	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Gap synthétique	-310	-681	-190	-37	-189	-140	-71	-51	-5	146
Limites nationales (M€)	1276	1276	1021	1021	1021	1021	1021	1021	1021	1021
Limites nationales (% PNB)	4%	4%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%
Impact PNB	1,25%	2,73%	0,76%	0,15%	0,76%	0,56%	0,28%	0,21%	0,02%	0,59%
Respect de la limite	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Seuil d'alerte CA	A1 glissante	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Gap taux fixe	-487	-862	-445	-256	-396	-338	-282	-248	-182	-4
Limites CR (M€)	871	871	622	622	622	622	622	622	622	622
Limites CR (% PNB)	3,5%	3,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Impact PNB	1,96%	3,46%	1,79%	1,03%	1,59%	1,36%	1,13%	1,00%	0,73%	0,01%
Respect de la limite	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Seuil d'alerte CFI	A1 glissante	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Gap taux fixe	-487	-862	-445	-256	-396	-338	-282	-248	-182	-4
Limites CR (M€)	622	622	373	373	373	373	373	373	373	373
Limites CR (% PNB)	2,5%	2,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Impact PNB	1,96%	3,46%	1,79%	1,03%	1,59%	1,36%	1,13%	1,00%	0,73%	0,01%
Respect de la limite	oui	non	non	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui

Impact sur la VAN d'un choc de taux :

- de +200 bp : -76,4 M€
- de -200 bp : +107,9 M€.

2.6.5 Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Afin de diminuer le risque de contrepartie sur les instruments dérivés et de répondre aux exigences EMIR, la Caisse régionale a mis en place des accords de collatéralisation avec les banques suivantes : CACIB, Natixis, Barclays, BNP et Société Générale.

Ces accords permettent d'échanger la valeur de marché des instruments dérivés effectués avec chacune des contreparties. La valorisation des portefeuilles est effectuée quotidiennement par CACEIS et hebdomadairement par CACIB pour le compte de la Caisse régionale.

2.7 Le risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

L'analyse de l'exposition au risque de change est effectuée par transparence du portefeuille. La Caisse régionale a fixé une limite sur l'exposition du portefeuille en devises à 1,5% des fonds propres CRD de A-1 soit 27,2 M€ pour 2017.

Au 30 juin 2017, l'exposition en devise sur le portefeuille était de 15,1 M€ soit 0,8% des fonds propres CRD. La limite est bien respectée.

2.8 Les risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunt et de placement.

2.8.1 Objectifs et politique

La Caisse régionale met en place un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité, tel que défini au point h de l'article 4 du règlement 97-02. Ce dispositif lui permet de disposer à tout moment des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements exigibles.

CASA assure la liquidité des Caisses régionales en leur donnant accès à différents instruments financiers : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (50% des prêts MLT débloqués). Par ailleurs, la Caisse régionale peut émettre des Titres de Créances Négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole S.A.).

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. et des marchés financiers pour les TCN interbancaires.

2.8.2 Gestion du risque

Le pilotage de la liquidité s'appuie sur :

- Une mesure quotidienne du déficit de liquidité
- Une projection mensuelle du déficit à long terme

Un reporting mensuel est effectué en Comité Financier/COTRE. Celui-ci met en place la politique de couverture du risque dans le respect des règles édictées par le Conseil d'Administration.

2.8.3 Conditions de refinancement du premier semestre 2017

La BCE a poursuivi sa politique accommodante en maintenant une pression sur les taux, qui sont restés proches du palier de 0,60% sur le 10 ans, avec malgré tout une certaine volatilité.

Le spread de liquidité facturé par CASA aux Caisses régionales est passé de 66 bp au 31/12/2016 à 43 bp au 30/06/2017. La baisse sur le semestre s'explique par les bons résultats d'activité, la levée de l'incertitude politique des élections présidentielles, et les bonnes perspectives économiques générales.

La Caisse régionale n'a pas connu de besoin de liquidité MLT au premier semestre 2017. Les besoins de début d'année 2017 avaient été anticipés fin 2016. En avril, la Caisse régionale a reçu 166 M€ de ressource MLT bonifiée « TLTRO » octroyée par la Banque Centrale Européenne. Enfin, la SFH (Société de Financement de l'Habitat, covered bond du Groupe Crédit Agricole) a connu une forte activité sur le semestre, apportant à la Caisse régionale 183 M€ d'avances spécifiques MLT.

2.8.4 Méthodologie

La Caisse régionale est soumise dans la gestion de sa liquidité :

- au ratio de liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio) : la limite pour le premier semestre 2017 est fixée à 80%, et le seuil d'alerte au CFI à 84%. Au 1/07/2017 la limite est passée à 100% et le seuil d'alerte à 105%.
- aux limites fixées par Crédit Agricole S.A. sur les volumes et les échéances du refinancement

Crédit Agricole S.A a défini des règles de gestion sur la liquidité afin de prémunir le groupe d'un risque d'illiquidité. Les principes suivants permettent de limiter ce risque :

- Mise en place pour chaque Caisse régionale, d'un volume limite de refinancement à court terme ; il s'agit de la limite qui assure la résistance à une crise systémique.
- Un encadrement sera mis en place au 2^e semestre 2017 sur un niveau minimum de PRS à respecter.
- Limite assurant la résistance à une crise globale : la Caisse régionale doit maintenir durant au moins un mois une situation de trésorerie excédentaire.
- Limite assurant la résistance à une crise idiosyncratique (c'est-à-dire sur le nom Crédit Agricole) : la Caisse régionale doit maintenir durant au moins trois mois une situation de trésorerie excédentaire.

L'encours de dette à long terme arrivant à échéance sur un semestre doit être au maximum de 1,8% de l'encours des crédits de la Caisse régionale.

La stratégie de la Caisse régionale consiste à optimiser l'ensemble des contraintes afin de sécuriser le refinancement et de minimiser sur longue période le coût de liquidité.

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale se concrétise ainsi par :

- Un développement de la collecte clientèle, et un objectif de maîtrise du déficit crédit collecte (DCC) :

Au 30 juin 2017, le déficit crédit collecte (DCC) de la Caisse régionale est de 3,23 Md€, en hausse de 0,24 M€ sur le premier semestre.

- Une optimisation du refinancement du DCC. Cette optimisation passe par :
 - o Une utilisation du refinancement à court terme (sans dépassement de la limite court terme) sous contrainte d'un lissage de la souscription de dette à moyen long terme et d'une sécurisation du refinancement.

La Caisse régionale cherche à éviter les « murs » de liquidité, c'est-à-dire à se retrouver à devoir souscrire un volume de cash long terme important sur une durée courte. En effet, le risque est de se refinancer de façon significative sur des spreads élevés en raison d'un environnement de marché dégradé.

- o un refinancement sous forme d'avances bonifiées de marché

Ces avances spécifiques versées par CASA sont issues de véhicules de covered bonds bénéficiant d'une garantie constituée par des créances du groupe des Caisses régionales. Il s'agit notamment de la CRH ou de CA HL SFH. La Caisse régionale a pour objectif de poursuivre sur 2017 l'amélioration de la qualité du gisement des créances servant de sous-jacents aux titrisations de CA HL SFH.

La Caisse régionale a fait le choix de ne plus replacer en blanc auprès de CASA les avances spécifiques reçues de CASA et donc de conserver le cash.

- o un refinancement sous forme d'avances bonifiées liées à l'activité clientèle

Ces avances spécifiques versées par CASA sont issues d'organismes de refinancement à vocation économique et sociale : Banque Européenne d'Investissement, Banque de Développement du Conseil de l'Europe, et Caisse des Dépôts et Consignations.

La Caisse régionale veille à la bonne utilisation des enveloppes BEI, BDCE et CDC proposées dès lors qu'elles répondent à l'activité de la clientèle.

Les programmes de refinancement de liquidité sont présentés mensuellement au comité financier/COTRE pour validation et font l'objet d'un reporting trimestriel au conseil d'administration.

2.8.5 Exposition

Le ratio de liquidité LCR

Il évalue la couverture des sorties de trésorerie nettes à un mois par des titres liquides de bonne qualité. Les Caisses régionales doivent présenter au 30/06/2017 un ratio LCR \geq 80%.

Au 30/06/2017, le ratio de liquidité de la Caisse régionale était de 110,18%.

Emissions

Au 30/06/2017, le déficit crédit collecte de la CR s'établit à 3,23 Md€ dont 2,37 Md€ refinancés à MLT (durée initiale $>$ 1 an) et 0,854 Md€ refinancés par les fonds propres. La durée moyenne du refinancement MLT est de 6,4 ans.

Sur le 1^{er} semestre 2017, la Caisse régionale a souscrit :

→ 165 M€ d'emprunt en blanc MLT auprès de CASA (TLTRO)

→ 205 M€ d'avances spécifiques à prix bonifié (SFH, BEI, CDC, UC Prédica)

2.9 Politique de couverture

La Caisse régionale du Languedoc couvre ses positions de taux mesurés par les impasses de taux au travers de swaps de macro couverture de juste valeur. La justification de la macro couverture est effectuée chaque trimestre par l'utilisation de tests prospectifs.

Par ailleurs, certains crédits clientèle à taux fixe peuvent avoir fait l'objet d'une couverture spécifique du fait de leur montant. Le swap de couverture est alors classé en micro couverture de juste valeur.

Les crédits structurés aux Collectivités Publiques (A3C) sont également couverts pour éviter à la Caisse régionale d'être en risque sur la structure. Dans ce cas, le swap est classé en micro couverture.

Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 30 juin 2017, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture d'investissement net en devise.

3. Risques opérationnels

3.1 Description et Définition

Le risque opérationnel correspond au coût des risques résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, des défaillances humaines, des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Ce sont par exemple la fraude externe et interne, les risques juridiques et de non-conformité, les erreurs de traitement, les dommages aux actifs (inondations, dégradations ...), etc.

La Caisse régionale a mis en place son dispositif de gestion des risques opérationnels, selon les recommandations données par Crédit Agricole S.A.. Un point sur le risque opérationnel (mesure du risque, actions à mettre en place, adaptation éventuelle du dispositif) est fait trimestriellement en Comité de Contrôle Interne.

3.2 Principales évolutions

Au cours du premier semestre 2017, les principales évolutions ont porté sur :

- La révision de la cartographie 2016 des risques opérationnels sur la base des nouvelles organisations et procédures mises en place, des audits internes ou externes menés, des risques pondéreux identifiés à travers la collecte et des résultats des contrôles
- La nouvelle campagne 2017 d'actualisation des scénarii majeurs : à l'étude, l'opportunité de retenir deux scénarios supplémentaires (Malveillance informatique commise par un employé / par un tiers), qui porterait à 16 sur 17 le nombre de scénarios cotés par la Caisse régionale
- Une diminution des incidents sur le TAEG collectés sur le premier semestre, incidents qui ont représenté près de 40% de notre collecte totale sur l'année 2016
- Un dispositif renforcé sur les risques Sécurité des Systèmes d'information : encadrement des Services en Ligne sur Internet de la CR (surveillance, tests d'intrusion), renforcement de la sécurité des postes de travail, poursuite des actions de veille (attaque, phishing) et de sensibilisation,...

4. Risques de non-conformité

4.1 La prévention

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité vise à prémunir la Caisse Régionale des risques liés au non-respect des lois, règlements ou normes professionnelles ainsi que des risques d'image et de réputation.

Le périmètre des contrôles porte notamment sur les réglementations liées aux activités d'investissement, sur la prévention du blanchiment des capitaux, sur la lutte contre le financement du terrorisme, sur la fraude interne et externe, sur les règles en matière de protection de la clientèle, aux sanctions internationales ou encore la loi Informatique et Libertés.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'articule autour de 4 volets :

- La prévention,
- L'adaptation des procédures et process aux nouveautés réglementaires et aux risques,
- Les contrôles,
- Le reporting.

4.2 Principales évolutions

Les principales évolutions du dispositif au cours du 1er semestre 2017 sont les suivantes :

En matière de prévention, la Caisse Régionale a engagé un effort important de structuration de de renforcement du suivi des formations règlementaires. En effet, près de 15 formations règlementaires sont actuellement déployées dans la Caisse régionale. Elles

font l'objet d'un reporting trimestriel auprès du Comité de Contrôle Interne. Les efforts concernant la sensibilisation et l'actualisation des compétences de ses collaborateurs sur les thématiques de lutte anti blanchiment, conformité, fraude et sanctions internationales ont été poursuivis.

Par ailleurs une formation dédiée sur les thèmes de la conformité, des sanctions internationales et des responsabilités de l'Administrateur a été dispensée auprès du Conseil d'Administration en juin dernier.

Les avis de conformité, systématiquement donnés avant le lancement de tout nouveau produit ou activité afin de s'assurer de l'analyse et de la couverture des éventuelles zones de risques par un dispositif adapté ont progressé de 49 % (avec 73 avis émis au 1er semestre 2017) par rapport à la période équivalente de 2016.

Ce 1er semestre a également été marqué par un audit de l'Inspection générale (IGL) de CA.SA. Celui-ci a relevé notamment :

- « des résultats satisfaisants sur les chantiers réglementaires nationaux et un rehaussement de la conformité de ces opérations » [de conformité native] (par exemple pour les CTO-PEA, Parts sociales,...)
- « des actions volontaristes ont été menées sur le traitement des alertes NORKOM »
- « Le dispositif de lutte contre la fraude s'appuie sur un encadrement de bon niveau ».

En effet, début 2017 un nouveau process de suivi de la conformité des entrées en relation (EER) a été mis en place dans les réseaux. Ce dispositif repose sur la création d'un outil de guidage des conseillers lors des entrées en relation (Pratic connaissance client), un contrôle exhaustif des EER par les Directeurs d'agence et une rémunération variable significativement liée à la qualité de ces ouvertures de comptes. L'effet a été immédiat puisqu'à la fin du 1er T 2017, 94.3 % des EER étaient conformes avant corrections.

Les travaux de mise à jour des dossiers de la clientèle patrimoniale ont été poursuivis conformément aux directives de l'ACPR en la matière.

La Caisse régionale a également poursuivi le déploiement du plan de remédiation OFAC piloté par CA.SA. A ce titre, elle a sensiblement renforcé ses filtrages sur les virements avec les pays à risque et passé en revue son portefeuille de clients résidents dans ces pays : plus de la moitié des comptes existants sont en cours de clôture.

En matière de Sécurité Financière, les moyens supplémentaires alloués fin 2016 ont permis de mettre à jour le stock des alertes et signalements LAB-FT à traiter, de sensiblement réduire les délais de signalement des soupçons à TRACFIN, divisés par 2. Une nette progression des signalements de soupçon à TRACFIN est à noter pour ce 1er semestre : 250 (soit + 170 %). Elle s'explique par une déclaration beaucoup plus rapide des cas pour lesquels la Sécurité Financière a des doutes.

Sur le plan de l'intégration des nouvelles réglementations ce semestre a été marqué par :

- la mise en œuvre de la IVe Directive européenne portant notamment sur l'identification et le traitement des Personnes Politiquement Exposées (PPE) domestiques. Près de 9 700 alertes ont été traitées entre mi-mai et mi-juillet permettant de détecter 72 clients PPE dans nos livres. La mise en place des mesures de vigilance renforcée les concernant est en cours ;
- le début de la mise en œuvre de la Loi SAPIN II sur la corruption : un plan d'action a été présenté en CCI.

Enfin un travail pondéreux d'évaluation du niveau d'application du nouveau Corpus Fides édicté par le Groupe a été engagé : il vise à s'assurer que la Caisse régionale applique

intégralement le dispositif de Conformité attendu par CA.SA. Un plan d'action a été engagé avec une fin prévue en mars 2018.

En parallèle, le reporting des contrôles et des zones de risques reste régulièrement assuré auprès du Comité de Contrôle Interne. Sont notamment présentés les résultats des contrôles, les plans d'actions et le suivi de l'avancement des actions engagées. Le Conseil d'Administration fait l'objet d'un compte-rendu du Rapport de Contrôle Interne, ainsi que des Questionnaire de Lutte contre le Blanchiment (QLB) et du Questionnaire de Protection de la Clientèle (QPC) communiqués annuellement à l'ACPR. Par ailleurs, les risques clefs de non-conformité font l'objet d'une remontée trimestrielle à CA S.A.

5. Risques juridiques

Les missions des collaborateurs des Affaires Juridiques de la Caisse régionale s'inscrivent dans un double objectif à titre principal :

- ♦ Optimiser la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles et pénales que disciplinaires pour l'entité, ses dirigeants et ses employés, qui recouvre :
 - Le risque légal, c'est-à-dire le non-respect des dispositions légales ou réglementaires, qui encadrent l'exercice des activités de l'entité partout où elle les exerce et en conditionnent la légalité, la validité, et l'opposabilité aux tiers,
 - Le risque contractuel, c'est-à-dire le risque d'inadéquation, par imprécision, lacune ou insuffisance, de la documentation contractuelle aux opérations traitées, l'amenant à ne pas traduire de façon complète et claire la volonté des parties ou de ne pas assurer suffisamment la protection des intérêts de l'entité.
- ♦ Apporter l'appui juridique nécessaire aux services du Siège et aux Réseaux afin de leur permettre d'exercer et de développer leurs activités, produits et services, tout en minimisant les risques et les coûts juridiques.

A la connaissance de la Caisse régionale du Languedoc, il n'existe, au 30 juin 2017, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale et du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 13 juin 2017, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Montpellier par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale du Languedoc est donc très confiante sur l'issue de la procédure.



COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES **AU 30 JUIN 2017**

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc en date
du 26 Juillet 2017.

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	3
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
COMPTE DE RESULTAT	4
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN ACTIF	6
BILAN PASSIF	7
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	9
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	10
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	10
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	18
3. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	21
3.1. <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	21
3.2. <i>Commissions nettes</i>	21
3.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	22
3.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	24
3.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	24
3.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	24
3.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	25
3.8. <i>Coût du risque</i>	26
3.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	27
3.10. <i>Impôts</i>	27
3.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	29
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	31
5. NOTES RELATIVES AU BILAN	31
5.1. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	31
5.2. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	32
5.3. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	33
5.4. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	36
5.5. <i>Exposition au risque souverain</i>	37
5.6. <i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i>	38
5.7. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	39
5.8. <i>Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées</i>	39
5.9. <i>Immeubles de placement</i>	39
5.10. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	40
5.11. <i>Écarts d'acquisition</i>	40
5.12. <i>Provisions</i>	40
5.13. <i>Capitaux propres</i>	42
6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	43
7. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	45
8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	45
8.1. <i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	45
8.2. <i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	48
9. IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS	51
10. PARTIES LIEES	51
11. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2017	52
12. ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2017	52

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

1- Dénomination, Siège Social et immatriculation

Dénomination Sociale : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Appellation Commerciale : CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

Code NAF : 6419Z

Numéro SIRET : 492 826 417 000 15

Numéro SIREN : 492 826 417 RCS MONTPELLIER

Lieu de Cotation : EURONEXT PARIS

2- Forme Juridique

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc est une société coopérative à capital et personnel variables, régie par les dispositions des articles L512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, et soumise à la réglementation bancaire contenue dans les articles L511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

En outre, elle est soumise aux dispositions légales ou réglementaires contenues dans :

- La loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, modifiée par la loi du 13 Juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopérative,
- Les dispositions non abrogées des l'ancien livre V du Code Rural,
- Les articles L231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable.

La Caisse Régionale a été constituée par acte sous seing privé en date du 26 Avril 2007 entre les personnes visées à l'article 512-2 du Code Monétaire et Financier, et inscrite sur la liste des établissements de crédit agréés en qualité de banque mutualiste et coopérative avec l'ensemble des Caisses Locales qui lui sont affectées.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Intérêts et produits assimilés	3.1	325 412	783 575	446 848
Intérêts et charges assimilées	3.1	-242 795	-485 809	-280 783
Commissions (produits)	3.2	143 071	286 020	138 290
Commissions (charges)	3.2	-25 012	-46 626	-22 257
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	752	8 146	1 662
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	41 390	33 795	34 456
Produits des autres activités	3.5	1 189	2 627	1 498
Charges des autres activités	3.5	-1 236	-2 526	-1 429
PRODUIT NET BANCAIRE		242 771	579 202	318 285
Charges générales d'exploitation	3.6	-151 005	-290 260	-152 093
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-3 591	-8 254	-3 731
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		88 175	280 688	162 461
Coût du risque	3.8	42 749	-26 514	-15 200
RESULTAT D'EXPLOITATION		130 924	254 174	147 261
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	457	1 088	338
Variations de valeur des écarts d'acquisition	5.11			
RESULTAT AVANT IMPOT		131 381	255 262	147 599
Impôts sur les bénéfices		-31 968	-95 465	-38 023
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	5.8			
RESULTAT NET		99 413	159 797	109 576
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET PART DU GROUPE		99 413	159 797	109 576

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Résultat net		99 413	159 797	109 576
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	3.11	0	-3 272	-2 615
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		0	-3 272	-2 615
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.11		608	900
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		0	-2 664	-1 715
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		0	-2 664	-1 715
Gains et pertes sur écarts de conversion	3.11	0	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3.11	14 562	7 097	7 306
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3.11	401	-8 018	-7 201
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		14 963	-921	105
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.11	-1 821	2 176	280
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		13 142	1 255	385
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		13 142	1 255	385
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		13 142	-1 409	-1 330
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		112 555	158 388	108 246
Dont part du Groupe		112 555	158 388	108 246
Dont participations ne donnant pas le contrôle				

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales		138 902	130 257
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.5	19 715	23 076
Instruments dérivés de couverture		422 166	505 744
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2	2 413 489	2 515 879
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3	1 038 411	887 858
Prêts et créances sur la clientèle	5.3	17 368 366	17 093 052
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		446 179	622 419
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.4 - 5.5	802 871	701 477
Actifs d'impôts courants et différés		176 319	153 138
Comptes de régularisation et actifs divers		936 243	1 011 218
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	5.8		
Participation aux bénéfices différée			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	5.9	5 361	5 595
Immobilisations corporelles	5.10	42 964	40 904
Immobilisations incorporelles	5.10	4 634	4 572
Ecarts d'acquisition	5.11		
TOTAL DE L'ACTIF		23 815 620	23 695 189

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2017	31/12/2016
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	23 354	27 223
Instruments dérivés de couverture		658 989	835 391
Dettes envers les établissements de crédit	5.6	12 604 622	12 519 054
Dettes envers la clientèle	5.6	6 032 110	5 913 418
Dettes représentées par un titre	5.7	32 191	0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		344 564	416 770
Passifs d'impôts courants et différés		20 910	468
Comptes de régularisation et passifs divers		769 369	744 700
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	5.8		
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions		134 493	137 525
Dettes subordonnées	5.7		
Total dettes		20 620 602	20 594 549
Capitaux propres		3 195 018	3 100 640
Capitaux propres part du Groupe		3 195 004	3 100 626
Capital et réserves liées		1 400 312	1 399 168
Réserves consolidées		1 650 526	1 510 050
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		44 753	31 611
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		99 413	159 797
Participations ne donnant pas le contrôle		14	14
TOTAL DU PASSIF		23 815 620	23 695 189

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe										Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Capitaux propres				
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables					Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
(en milliers d'euros)																		
Capitaux propres au 1er janvier 2016	233 705	2 704 513	-3 476		2 934 742	37 041	-4 021	33 020		2 967 762	14					14	2 967 776	
Augmentation de capital	420				420			0		420							420	
Variation des titres autodétenus		-1 839	195		-1 644			0		-1 644							-1 644	
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0							0	
Rémunération du 1er semestre 2016 des émissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0							0	
Dividendes versés au 1er semestre 2016		-19 416			-19 416			0		-19 416							-19 416	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0							0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		-1			-1			0		-1	1						0	
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0		0							0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	420	-21 256	195	0	-20 641	0	0	0	0	-20 641	1	0	0	0	0	1	-20 640	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	365	-1 715	-1 330		-1 330							0	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0		0							0	
Résultat du 1er semestre 2016					0			0	109 576	109 576							109 576	
Autres variations		51			51			0		51							51	
Capitaux propres au 30 juin 2016	234 125	2 683 308	-3 281	0	2 914 152	37 426	-5 736	31 690	109 576	3 055 418	15	0	0	0	0	15	3 055 433	
Augmentation de capital	-3 521				-3 521			0		-3 521							-3 521	
Variation des titres autodétenus	-408	113	-1 452		-1 747			0		-1 747							-1 747	
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0							0	
Rémunération du 2nd semestre 2016 des émissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0							0	
Dividendes versés au 2nd semestre 2016					0			0		0							0	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0							0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0		0	-1					-1	-1	
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0		0							0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-4 059	113	-1 452	0	-5 398	0	0	0	0	-5 398	-1	0	0	0	0	-1	-5 399	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	670	-949	-79		-79							-79	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0		0							0	
Résultat du 2nd semestre 2016					0			0	50 221	50 221							50 221	
Autres variations		463			463			0		463							463	
Capitaux propres au 31 décembre 2016	230 066	2 683 885	-4 733	0	2 909 218	38 296	-6 685	31 611	159 797	3 100 626	14	0	0	0	0	14	3 100 640	
Affectation du résultat 2016		159 797			159 797			0	-159 797	0							0	
Capitaux propres au 1er janvier 2017	230 066	2 843 682	-4 733	0	3 069 015	38 296	-6 685	31 611	0	3 100 626	14	0	0	0	0	14	3 100 640	
Augmentation de capital	1 506				1 506			0		1 506							1 506	
Variation des titres autodétenus		-2 834	2 437		-397			0		-397							-397	
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0							0	
Rémunération du 1er semestre 2017 des émissions d'instruments de capitaux propres					0			0		0							0	
Dividendes versés au 1er semestre 2017		-19 286			-19 286			0		-19 286							-19 286	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0		0							0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0		0							0	
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0		0							0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 506	-22 120	2 437	0	-18 177	0	0	0	0	-18 177	0	0	0	0	0	0	-18 177	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	13 142		13 142		13 142							13 142	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0		0							0	
Résultat du 1er semestre 2017					0			0	99 413	99 413							99 413	
Autres variations					0			0		0							0	
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2017	231 572	2 821 562	-2 296	0	3 050 838	51 438	-6 685	44 753	99 413	3 195 004	14	0	0	0	0	14	3 195 018	

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	1er semestre 2017	1er semestre 2016	31/12/2016
Résultat avant impôt	131 381	147 599	255 262
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	3 594	3 735	8 254
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-48 819	10 163	22 642
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	-465	-340	-772
Résultat net des activités de financement	0	1	0
Autres mouvements	13 601	8 670	4 444
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	-32 089	22 229	34 568
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	79 896	405 484	1 046 528
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-139 939	-154 652	-81 713
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	40 178	-40 152	-264 765
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	85 367	-229 031	-119 191
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence			
Impôts versés	-36 514	-34 003	-78 799
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	28 988	-52 354	502 060
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	128 280	117 474	791 890
Flux liés aux participations (1)	-892	-1 818	-761 519
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-5 259	-2 234	-3 485
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-6 151	-4 052	-765 004
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-16 848	-20 586	-25 997
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	32 191	-1	
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	15 343	-20 587	-25 997
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	137 472	92 835	889
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	88 371	87 482	87 482
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	130 257	134 734	134 734
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-41 886	-47 252	-47 252
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	225 843	180 317	88 371
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	138 902	132 144	130 257
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	86 941	48 173	-41 886
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	137 472	92 835	889

(*) Composé du solde net des postes Caisses et banques centrales, hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

(**) Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2017 l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale du Languedoc s'élève à -892 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : investissements dans 2 fonds d'innovation pour 1000 K€ et dans la SAS Village by CA pour 800 K€, nets des versements restant à effectuer.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par Caisse Régionale du Languedoc à ses actionnaires, à hauteur de 19 286 K€ pour le premier semestre 2017.

(3) Au 30 juin 2017, le FCT CA Habitat 2017 a émis des titres séniors placés dans le marché pour un montant net de 32 191 milliers euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Caisse Régionale du Languedoc au 30 juin 2017 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2016 établis, en application du règlement CEnⁿ1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Cela concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

- **Norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients***

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE

2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 01/01/2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Sur la base des conclusions de l'étude d'impact menée au cours de ce semestre, le Groupe estime que la mise en œuvre de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018.

En l'état actuel de ses analyses, la Caisse régionale du Languedoc n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

- **Norme IFRS 9 Instruments Financiers**

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (*i.e.* action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :

- Le *modèle de pure collecte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
 - Le *modèle mixte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
 - Le *modèle de pure cession* dont l'intention est de céder l'actif.
- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (*i.e.* taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test "SPPI".

Sur cet aspect, la Caisse Régionale du Languedoc est attentive à la publication en avril par l'IASB d'un exposé sondage relatif aux instruments de dettes avec des options de remboursement anticipé symétriques, et prendra en compte le cas échéant les conclusions de cet amendement lorsqu'il sera définitif.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI".
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "SPPI".
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test "SPPI" indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

- En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par la Caisse Régionale du Languedoc devrait conduire à une augmentation des actifs à la juste valeur par résultat compte tenu du reclassement des OPCVM ce qui entrainera une volatilité accrue du résultat ;
- Au classement en coût amorti de la grande majorité des prêts et créances, ceux-ci respectant le test "SPPI" ;

- Au classement en juste valeur par capitaux propres recyclables ou au coût amorti des instruments de dette en fonction de la documentation du modèle de gestion documenté en date de première application.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "ECL") sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "LGD").

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^{ème} étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^{ème} étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarii raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^{ème} étape).

Afin d'apprécier la dégradation significative, la Caisse Régionale du Languedoc s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en étape 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

En l'absence de modèle de notation interne, la Caisse Régionale du Languedoc retiendra le seuil absolu d'impayés supérieur à trente jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en deuxième étape.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale du Languedoc n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

- Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

La Caisse Régionale du Languedoc fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, la Caisse Régionale du Languedoc a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, durant l'année 2016, la Caisse Régionale du Languedoc a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le *forward looking*, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31/12/2015 de niveau Groupe ;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test "SPPI".

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivent en 2017 et ont intégré des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE). Ces travaux seront finalisés courant 2017.

- Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, la Caisse Régionale du Languedoc ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2017 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2017.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16 et la norme IFRS 17.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15, Avantages dans les contrats de location et SIC 27, Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation avec des premiers résultats attendus d'ici la fin de l'année 2017.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance remplacera IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. La principale évolution apportée par la norme IFRS 17 porte sur la valorisation des contrats d'assurance. La Caisse Régionale du Languedoc participe à la phase de mise en œuvre du projet lancé par le Groupe afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme.

Par ailleurs, plusieurs amendements et une interprétation à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent respectivement au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2018 sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 7 Etat des flux de trésorerie, à IAS 12 Impôts sur le résultat et à IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Et d'autre part, il s'agit des amendements à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, IAS 40 *Immeubles de placement*, IAS 1 *Présentation des états financiers* et à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées*, et de l'interprétation IFRIC 22 *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée*.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 de la Caisse Régionale du Languedoc et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse Régionale du Languedoc sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Nouvelle opération de titrisation au premier semestre 2017

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2017 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 Périmètre de consolidation au 30 juin 2017.

Au 30/06/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliards d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale du Languedoc a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 40,1 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 4,8 millions d'euros des titres subordonnés.

Restructuration du coût du passif

Au cours du 1er semestre 2017, la Caisse Régionale a procédé à des nettings de swaps entraînant une soulte globale de 75,2 M€. Ces opérations permettent l'optimisation du coût du passif de la Caisse régionale face à un rendement du portefeuille crédits fortement pénalisé par les réaménagements. Elles ont pour conséquence d'alléger les charges futures et ainsi d'améliorer la trajectoire prévisionnelle du PNB.

Gestion du risque de crédit

La Caisse Régionale du Languedoc a mis en production un nouveau modèle de notation sur la banque de détail pour l'arrêté semestriel du 30 juin 2017. Ce nouveau modèle, utilisé pour la détermination des provisions collectives et filières, a conduit à revoir de façon significative les notations et les paramètres de calcul en termes de probabilité de défaut et de perte en cas de défaut.

L'application de ce nouveau modèle s'est accompagné de la réduction du périmètre des notations utilisées pour le calcul des provisions collectives.

Ces évolutions, accompagnées des événements de la période sur les contrats, ont conduit à des reprises de provisions collectives et filières pour 40,7 M€ au 30 juin 2017.

Gestion du risque opérationnel

Conformément à sa politique prudente de gestion des risques, la Caisse régionale a actualisé ses encours de provisions pour risques opérationnels incluant la dernière mise à jour de sa cartographie des risques opérationnels. La provision totale s'élève à 41,9 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 42,8 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Relations internes au Groupe

Valorisation des titres de la SAS La Boétie et dividendes

Un test de dépréciation a été réalisé dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés 2016 sur la valeur de l'action SAS Rue de La Boétie.

La valorisation de l'action Crédit Agricole SA effectuée dans ce cadre, en appliquant les mêmes méthodes qu'au 31/12/2015 a abouti à une valeur de 15,0 € contre 15,5 € l'an passé. Il en résulte que la valeur de l'action SAS Rue de la Boétie a été estimée à 17,63 € au 31/12/2016 contre 18,74 € au 31/12/2015.

Pour mémoire, le groupe utilise un dispositif dérogatoire de la norme IAS39 en IFRS pour un titre dont la juste valeur ne peut pas être établie de façon fiable : la comptabilisation au coût (avec dépréciation éventuelle), calculée à 14 euros.

Il n'y a donc pas eu d'actualisation au cours du 1^{er} semestre.

La participation de la Caisse régionale s'élève au 30 juin 2017 à 769,8 M€ bruts (avec dépréciation durable figée de 17,8 M€).

Au 2^{ème} trimestre 2017, la Caisse régionale du Languedoc a reçu le solde des dividendes 2016 pour 0,5 millions d'euros (0,01 euros / titre) ainsi que l'acompte sur dividende 2017 de 37,8 millions d'euros (0,69 euros / titre) en progression de 2,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Evolution de la valorisation des titres de la SACAM INTERNATIONAL

Au cours du premier trimestre 2017, les tests de dépréciation annuels avaient conduit à un ajustement de la valeur du titre de 9,94 € à 9,70 €.

Le titre étant déprécié durablement en IFRS, et la valorisation restant supérieure au niveau déprécié, il a été constaté au premier trimestre une diminution de Juste Valeur pour un montant de 575 K€ (impact uniquement en réserves).

La participation de la Caisse régionale s'élève ainsi au 30 juin 2017 à 38,2 M€ bruts, dépréciée durablement à hauteur de 15,0 M€.

Evolution de la valorisation des titres de la SACAM DEVELOPPEMENT

Au cours du premier trimestre 2017, les tests de dépréciation annuels avaient conduit à un ajustement de la valeur du titre de 39,80 € à 40,20 €.

Cela a entraîné une augmentation de Juste valeur pour un montant de 308 K€ (impact uniquement en réserves).

La participation de la Caisse régionale s'élève ainsi au 30 juin 2017 à 31,0 M€ (incluant une plus-value latente de 1,5M€).

Evolution de la valorisation des titres de la SACAM MUTUALISATION

A l'issue de l'opération EUREKA, les Caisses régionales détiennent conjointement 100% des actions de SACAM Mutualisation, entité elle-même détentrice du capital de 25% de 38 CR au travers des CCI/CCA précédemment détenus par Crédit Agricole SA.

Dans le cadre des comptes semestriels de SACAM Mutualisation et des Caisses régionales, une analyse de valeur a été réalisée afin de tester la valeur des titres de SACAM Mutualisation dans les comptes des Caisses régionales.

La valorisation retenue au 30 juin s'élève à 1012,30 euros et correspond à l'actif net de la SACAM Mutualisation revalorisé sur la base des travaux menés par le Cabinet Deloitte (approche multi critères).

La Caisse régionale détient 4,11% des titres de la SACAM Mutualisation, soit 762 714 titres de valeur nominale de 1 000€

La participation de la Caisse régionale s'élève ainsi à 772 095 K€ au 30 juin, générant une plus-value latente de 9 381 K€.

3. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

3.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	690	1 229	543
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 542	44 500	25 688
Sur opérations avec la clientèle	246 814	521 455	264 626
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	3 273	14 805	10 002
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 543	14 717	7 581
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	47 550	186 869	138 408
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits d'intérêts (1) (2)	325 412	783 575	446 848
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 542	-2 817	-1 062
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-74 701	-174 151	-85 396
Sur opérations avec la clientèle	-11 852	-41 338	-17 801
Sur dettes représentées par un titre	0	-2	-2
Sur dettes subordonnées	0		-1
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-154 699	-267 500	-176 521
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées	-1	-1	0
Charges d'intérêts	-242 795	-485 809	-280 783

(1) dont 5 273 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2017 contre 9 335 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 4 656 milliers d'euros au 30 juin 2016.

(2) dont 419 milliers d'euros au 30 juin 2017 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 1 048 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 547 milliers d'euros au 30 juin 2016.

3.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2017			31/12/2016			30/06/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	460	-19	441	814	-46	768	450	-30	420
Sur opérations internes au Crédit Agricole	7 169	-15 302	-8 133	19 932	-28 271	-8 339	9 885	-13 280	-3 395
Sur opérations avec la clientèle	45 248	-862	44 386	84 672	-1 894	82 778	42 494	-1 025	41 469
Sur opérations sur titres		-244	-244		-378	-378		-172	-172
Sur opérations de change	87		87	171		171	91		91
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	450	-34	416	379	-56	323	70	-44	26
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	88 051	-8 505	79 546	176 828	-15 906	160 922	83 695	-7 670	76 025
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 606	-46	1 560	3 224	-75	3 149	1 605	-36	1 569
Produits nets des commissions	143 071	-25 012	118 059	286 020	-46 626	239 394	138 290	-22 257	116 033

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Dividendes reçus			
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	485	1 577	2
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option			
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	458	827	388
Résultat de la comptabilité de couverture	-191	5 742	1 272
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	752	8 146	1 662

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	171 686	-171 887	-201
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	76 948	-94 939	-17 991
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	94 738	-76 948	17 790
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	2 020 524	-2 020 514	10
Variations de juste valeur des éléments couverts	958 230	-1 062 264	-104 034
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 062 294	-958 250	104 044
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	2 192 210	-2 192 401	-191

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	183 542	-177 787	5 755
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	94 468	-86 910	7 558
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	89 074	-90 877	-1 803
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	2 231 886	-2 231 899	-13
Variations de juste valeur des éléments couverts	1 102 375	-1 129 562	-27 187
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 129 511	-1 102 337	27 174
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	2 415 428	-2 409 686	5 742

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	198 921	-197 533	1 388
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	112 488	-86 419	26 069
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	86 433	-111 114	-24 681
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	2 441 460	-2 441 576	-116
Variations de juste valeur des éléments couverts	1 250 957	-1 190 505	60 452
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 190 503	-1 251 071	-60 568
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	2 640 381	-2 639 109	1 272

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Dividendes reçus	41 456	39 023	38 905
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	-56	-5 206	-4 427
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-10	-22	-22
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	41 390	33 795	34 456

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8 "Coût du risque".

3.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	-180	-631	-418
Autres produits (charges) nets	133	732	487
Produits (charges) des autres activités	-47	101	69

3.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Charges de personnel	-94 363	-182 330	-96 031
Impôts et taxes (1)	-10 258	-17 523	-11 679
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-46 384	-90 407	-44 383
Charges générales d'exploitation	-151 005	-290 260	-152 093

(1) Dont 2 149 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Salaires et traitements	-47 578	-94 495	-47 640
Cotisation au titre des retraites	-4 634	-11 841	-4 761
Autres charges sociales	-13 112	-35 829	-19 245
Intéressement et participation	-15 238	-23 324	-15 410
Impôts et taxes sur rémunération	-13 801	-16 841	-8 975
Total Charges de personnel	-94 363	-182 330	-96 031

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Dotations aux amortissements	-3 591	-8 254	-3 731
Immobilisations corporelles	-3 516	-8 103	-3 727
Immobilisations incorporelles	-75	-151	-4
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0	0
Immobilisations corporelles			
Immobilisations incorporelles			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-3 591	-8 254	-3 731

3.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-346 439	-120 876	-74 987
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	-342 355	-108 021	-66 576
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs			-2
Engagements par signature	-26	-1 002	-3
Risques et charges	-4 058	-11 853	-8 406
Reprises de provisions et de dépréciations	386 444	93 321	58 944
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	383 672	88 306	56 068
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs		3	
Engagements par signature	0	2 799	1 822
Risques et charges	2 772	2 213	1 054
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	40 005	-27 555	-16 043
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-372	-1 013	-485
Récupérations sur prêts et créances amortis	3 156	2 146	1 393
Décotes sur crédits restructurés	-40	-92	-65
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			
Autres produits			
Coût du risque	42 749	-26 514	-15 200

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	457	1 088	338
Plus-values de cession	464	1 166	340
Moins-values de cession	-7	-78	-2
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	457	1 088	338

3.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Charge d'impôt courant	-17 367	-80 776	-43 380
Charge d'impôt différé	-14 601	-14 689	5 357
Charge d'impôt de la période	-31 968	-95 465	-38 023

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	131 381	34,43%	45 234
Effet des différences permanentes			-12 225
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			4
Effet de l'imposition à taux réduit			-25
Changement de taux			
Effet des autres éléments			-1 020
Taux et charge effectifs d'impôt		24,33%	31 968

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2017.

Au 31 décembre 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	255 262	34,43%	87 887
Effet des différences permanentes			-13 023
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			109
Effet de l'imposition à taux réduit			-195
Changement de taux			
Effet des autres éléments			20 687
Taux et charge effectifs d'impôt		37,40%	95 465

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

Au 30 juin 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	147 599	34,43%	50 818
Effet des différences permanentes			1 442
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			16
Effet de l'imposition à taux réduit			-18
Effet des autres éléments			-14 235
Taux et charge effectifs d'impôt		25,76%	38 023

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2016.

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	0	-3 272	-2 615
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	0	608	900
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	0	-2 664	-1 715
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	14 562	7 097	7 306
Ecart de réévaluation de la période	14 506	750	2 879
Transfert en résultat	56	6 347	4 427
Autres variations			
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	401	-8 018	-7 201
Ecart de réévaluation de la période	401	-8 018	-7 201
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-1 821	2 176	280
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	13 142	1 255	385
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	13 142	-1 409	-1 330
Dont part Groupe	13 142	-1 409	-1 330
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2016				Variation				30/06/2017			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-3 272	608	-2 664	-2 664	3 272	-608	2 664	2 664	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-3 272	608	-2 664	-2 664	3 272	-608	2 664	2 664	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-3 272	608	-2 664	-2 664	3 272	-608	2 664	2 664	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	7 097	73	7 170	7 170	7 465	-1 778	5 687	5 687	14 562	-1 705	12 857	12 857
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-8 016	2 103	-5 915	-5 915	8 419	-2 219	6 200	6 200	401	-116	285	285
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-921	2 176	1 255	1 255	15 884	-3 997	11 887	11 887	14 963	-1 821	13 142	13 142
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-921	2 176	1 255	1 255	15 884	-3 997	11 887	11 887	14 963	-1 821	13 142	13 142
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-4 193	2 784	-1 409	-1 409	19 156	-4 605	14 551	14 551	14 963	-1 821	13 142	13 142

(en milliers d'euros)	31/12/2015 retraité				Variation				31/12/2016			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	1 311	-451	860	860	-4 583	1 059	-3 524	-3 524	-3 272	608	-2 664	-2 664
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	1 311	-451	860	860	-4 583	1 059	-3 524	-3 524	-3 272	608	-2 664	-2 664
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	1 311	-451	860	860	-4 583	1 059	-3 524	-3 524	-3 272	608	-2 664	-2 664
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-11 790	5 808	-5 982	-5 982	18 887	-5 735	13 152	13 152	7 097	73	7 170	7 170
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3 026	-1 042	1 984	1 984	-11 044	22 072	11 028	11 028	-8 018	2 103	-5 915	-5 915
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises-mises en équivalence	-8 764	4 766	-3 998	-3 998	7 843	16 337	24 180	24 180	-921	2 176	1 255	1 255
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-8 764	4 766	-3 998	-3 998	7 843	16 337	24 180	24 180	-921	2 176	1 255	1 255
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-7 453	4 315	-3 138	-3 138	3 260	17 396	20 656	20 656	-4 193	2 784	-1 409	-1 409

4. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

L'information financière fournie dans les reportings internes de la Caisse Régionale du Languedoc concerne l'activité bancaire dans son intégralité.

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	19 715	23 076
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	19 715	23 076
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Instrument de capitaux propres	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	0
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	0	0
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Instrument dérivés	19 715	23 076
Valeur au bilan	19 715	23 076

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	23 354	27 223
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	23 354	27 223

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle		
Instruments dérivés	23 354	27 223
Valeur au bilan	23 354	27 223

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30/06/2017			31/12/2016		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	94 465	13 782		95 521	15 360	
Obligations et autres titres à revenu fixe	636 063	29 078	-2 520	753 427	25 504	-2 560
Actions et autres titres à revenu variable	24 929	1 587	-3	22 332	3	-1 014
Titres de participation non consolidés	1 658 032	31 060	-267	1 644 599	21 124	-262
Total des titres disponibles à la vente	2 413 489	75 507	-2 790	2 515 879	61 991	-3 836
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	2 413 489	75 507	-2 790	2 515 879	61 991	-3 836
Impôts		-13 820	729		-12 423	1 035
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt) (2)		61 687	-2 061		49 568	-2 801

- (1) dont 38 444 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 30 juin 2017 contre 38 434 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 39 574 milliers d'euros au 30 juin 2016.
- (2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 751923 milliers d'euros au 30 juin 2017 et 751 923 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	81 920	75 412
Comptes et prêts	21 245	23 984
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	19 544	14 284
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	59 980	50 736
Prêts subordonnés	695	692
Autres prêts et créances		
Valeur brute	81 920	75 412
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	81 920	75 412
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	956 491	812 446
Comptes ordinaires	410 228	59 427
Comptes et avances à terme	546 263	753 019
Prêts subordonnés		
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	956 491	812 446
Valeur au bilan	1 038 411	887 858

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	3 945	3 868
Titres non cotés sur un marché actif	3 945	3 868
Prêts et avances	18 119 394	17 910 476
Créances commerciales	25 671	26 531
Autres concours à la clientèle	17 926 899	17 686 033
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	20 990	21 190
Comptes ordinaires débiteurs	145 834	176 722
Valeur brute	18 123 339	17 914 344
Dépréciations	-754 973	-821 292
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	17 368 366	17 093 052
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement	0	0
Valeur au bilan	17 368 366	17 093 052

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique
(hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	30/06/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	1 902 948			170	1 902 778
Banques centrales	38 659				38 659
Etablissements de crédit	81 920				81 920
Grandes entreprises	3 038 061	141 249	119 424	106 382	2 812 255
Clientèle de détail	13 182 330	458 990	362 282	166 715	12 653 333
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	18 243 918	600 239	481 706	273 267	17 488 945

(1) Dont encours restructurés pour 40 762 milliers d'euros

	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	1 885 682			178	1 885 504
Banques centrales	35 294				35 294
Etablissements de crédit	75 412				75 412
Grandes entreprises	3 063 106	143 351	122 257	150 360	2 790 489
Clientèle de détail	12 965 556	480 787	385 106	163 391	12 417 059
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	18 025 050	624 138	507 363	313 929	17 203 758

(1) Dont encours restructurés pour 26 671 milliers d'euros

5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	-821 292		-343 925	410 237	7	0	-754 973
dont dépréciations collectives	-313 929		-295 608	336 267	3		-273 267
Opérations de location-financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs financiers disponibles à la vente	-38 434		-10				-38 444
Autres actifs financiers	-9						-9
Total Dépréciations des actifs financiers	-859 735	0	-343 935	410 237	7	0	-793 426

	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	-855 110		-111 975	145 795	-2		-821 292
dont dépréciations collectives	-301 135		-25 559	12 766	-1		-313 929
Opérations de location financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente	-39 553		-22	1 141			-38 434
Autres actifs financiers	-12			3			-9
Total Dépréciations des actifs financiers	-894 675	0	-111 997	146 939	-2	0	-859 735

5.5. Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse Régionale au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2017	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne								
Autriche	10 294							
Belgique								
Brésil								
Chine								
Espagne								
Etats-Unis								
France	451 408	94 465						
Finlande	10 325							
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Royaume-Uni								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total	472 027	94 465	0	0	0	0	0	0

31/12/2016	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus jusqu'à	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne								
Autriche	10 600							
Belgique								
Brésil								
Chine								
Espagne								
Etats Unis								
France	431 289	95 521						
Finlande	10 173							
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Royaume-Uni								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total	452 062	95 521	0	0	0	0	0	0

Activité d'assurance

Néant

5.6. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**Dettes envers les établissements de crédit**

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	2 428	1 394
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>		
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	56 238	51 021
Total	58 666	52 415
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	343 895	125 685
Comptes et avances à terme	12 202 061	12 340 954
Total	12 545 956	12 466 639
Valeur au bilan	12 604 622	12 519 054

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires créditeurs	4 517 744	4 019 758
Comptes d'épargne à régime spécial	63 596	57 325
Autres dettes envers la clientèle	1 450 770	1 836 335
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	6 032 110	5 913 418

5.7. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres négociables à court terme		
Emprunts obligataires	32 191	
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	32 191	0
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	0	0

Au cours du premier semestre 2017, les émissions nettes de dettes représentées par un titre s'élèvent à 32 191 K€ (emprunt obligataire émis dans le cadre de la titrisation FCT Crédit Agricole Habitat 2017)

5.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Néant

5.9. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
Valeur brute	12 394			-56			12 338
Amortissements et dépréciations	-6 799		-189	10		1	-6 977
Valeur au bilan (1)	5 595	0	-189	-46	0	1	5 361

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Valeur brute	13 000		7	-613			12 394
Amortissements et dépréciations	-6 447		-476	124			-6 799
Valeur au bilan (1)	6 553	0	-469	-489	0	0	5 595

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 12 338 milliers d'euros au 30 juin 2017 contre 13 346 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 13 695 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Juste valeur des immeubles de placement

(en milliers d'euros)		30/06/2017	31/12/2016
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	12 338	13 346
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3		
Valeur de marché des immeubles de placement		12 338	13 346

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

5.10. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	260 026		10 201	-6 871			263 356
Amortissements et dépréciations (1)	-219 122		-3 519	2 249			-220 392
Valeur au bilan	40 904	0	6 682	-4 622	0	0	42 964
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	77 586		137				77 723
Amortissements et dépréciations	-73 014		-75				-73 089
Valeur au bilan	4 572	0	62	0	0	0	4 634

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	257 373		15 466	-12 813			260 026
Amortissements et dépréciations (1)	-212 841		-8 103	1 822			-219 122
Valeur au bilan	44 532	0	7 363	-10 991	0	0	40 904
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	77 488		158	-60			77 586
Amortissements et dépréciations	-72 863		-151				-73 014
Valeur au bilan	4 625	0	7	-60	0	0	4 572

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

5.11 Ecarts d'acquisition

Néant

5.12. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
Risques sur les produits épargne-logement	25 492				-4 505			20 987
Risques d'exécution des engagements par signature	5 592		26	-76				5 542
Risques opérationnels	42 800		193		-1 107			41 886
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	11 334		1 474					12 808
Litiges divers	41 000		4 105	-423	-1 677	-1		43 004
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	11 307		689	-1 707	-23			10 266
Total	137 525	0	6 487	-2 206	-7 312	-1	0	134 493

- (1) Dont 8 275 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestation définies au 30 juin 2017 et dont 4 533 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail
(2) Dont 5 697 milliers d'euros de provisions sur les intérêts des DAT à taux progressifs

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Risques sur les produits épargne-logement	17 967		7 525					25 492
Risques d'exécution des engagements par signature	7 501		1 002	-113	-2 799	1		5 592
Risques opérationnels	38 906		4 243	-241	-108			42 800
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	8 276		108		-36		2 986	11 334
Litiges divers	37 651		7 986	-2 098	-2 539			41 000
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	11 075		4 793	-4 538	-23			11 307
Total	121 376	0	25 657	-6 990	-5 505	1	2 986	137 525

(1) Dont 6 798 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestation définies au 30 juin 2016 et dont 4 533 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Dont 6 725 milliers d'euros de provisions sur les intérêts des DAT à taux progressifs

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	967 711	1 016 276
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 041 713	938 707
Ancienneté de plus de 10 ans	1 017 491	982 928
Total plans d'épargne-logement	3 026 915	2 937 911
Total comptes épargne-logement	291 361	287 383
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 318 276	3 225 294

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2017 pour les données au 30 juin 2017 et à fin novembre 2016 pour les données du 31 décembre 2016.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	4 604	5 660
Comptes épargne-logement	12 924	15 589
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	17 528	21 249

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	11 121	9 465
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 691	4 335
Ancienneté de plus de 10 ans	7 174	11 692
Total plans d'épargne-logement	20 986	25 492
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	20 986	25 492

5.13. Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2017

Au 30 juin 2017, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	2 012 334	10,11%	0
Dont part du Public	1 972 191	9,91%	
Dont part Sacam Mutualisation			
Dont part autodétenue	40 143	0,20%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	5 105 397	25,67%	0
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.			
Dont part Sacam Mutualisation	5 105 397	25,67%	
Parts sociales	12 774 174	64,22%	100,00%
Dont 101 Caisses Locales	12 774 043	64,22%	97,40%
Dont 26 administrateurs de la CR	130	0,00%	2,50%
Dont Crédit Agricole S.A.			
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,10%
Dont Autres			
Total	19 891 905	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 10 euros et le montant du capital est de 198 919 milliers d'euros.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2013	2,34	2,34	0,24
2014	2,30	2,30	0,19
2015	2,34	2,34	0,16
2016	2,39	2,39	0,15

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 19 286 milliers d'euros en 2017.

Instruments financiers à durée indéterminée

Néant

6. Engagements de financement et de garantie

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 672 386	1 582 242
Engagements en faveur des établissements de crédit	3 820	3 820
Engagements en faveur de la clientèle	1 668 566	1 578 422
. Ouverture de crédits confirmés	700 588	656 034
- Ouverture de crédits documentaires	11 842	12 691
- Autres ouvertures de crédits confirmés	688 746	643 343
. Autres engagements en faveur de la clientèle	967 978	922 388
Engagements de garantie	1 042 599	1 045 153
Engagements d'ordre des établissements de crédit	485 687	493 522
. Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	95 639	103 474
. Autres garanties (1)	390 048	390 048
Engagements d'ordre de la clientèle	556 912	551 631
. Cautions immobilières	176 178	178 776
. Autres garanties d'ordre de la clientèle	380 734	372 855
Engagements reçus		
Engagements de financement	81 055	110 610
Engagements reçus des établissements de crédit	81 055	110 610
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 785 209	4 684 417
Engagements reçus des établissements de crédit	273 445	271 640
Engagements reçus de la clientèle	4 511 764	4 412 777
. Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	838 824	811 526
. Autres garanties reçues	3 672 940	3 601 251

(1) Dont 390 048 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 1 013 278 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	5 284 065	5 547 686
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	400 009	61 105
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	5 684 074	5 608 791
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	402 659	50 604
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	402 659	50 604

Au 30 juin 2017 la Caisse Régionale n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2017, la Caisse Régionale a apporté 5 284 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 548 milliers d'euros au 31 décembre 2016. La Caisse Régionale conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale a apporté :

- 3 011 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 3 382 millions d'euros au 31 décembre 2016;
- 1 093 millions d'euros de créances à Crédit Agricole SA, dans le cadre du dispositif Crédit Agricole Home Loan SFH, contre 910 millions d'euros au 31 décembre 2016 ;
- 515 millions d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 567 millions d'euros au 31 décembre 2016;

- 354 millions d'euros de créances mobilisées au profit de FCT EVERGREEN , contre 362 millions d'euros au 31 décembre 2016 ;
- 131 millions d'euros de créances mobilisées au profit d'Euro Secured Notes Issuer, contre 139 millions d'euros au 31 décembre 2016.

- 100 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A, dans le cadre du refinancement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, contre 99 millions d'euros au 31 décembre 2016 ;

- 81 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A, dans le cadre du mécanisme de refinancement auprès de la Banque Européenne d'Investissement(BEI), contre 89 millions d'euros au 31 décembre 2016

-

7. Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les reclassements hors de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" ou hors de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Reclassements effectués par la Caisse Régionale du Languedoc

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale n'a pas opéré en 2017 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2017	Juste valeur au 30 juin 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et Créances	18 406 777	18 611 091	0	1 158 440	17 452 651
Créances sur les établissements de crédit	1 038 411	1 038 385	0	1 038 385	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	87 066	87 066		87 066	
Comptes et prêts à terme	547 964	547 965		547 965	
Valeurs reçues en pension		0			
Titres reçus en pension livrée	402 686	402 659		402 659	
Prêts subordonnés	695	695		695	
Titres non cotés sur un marché actif		0			
Autres prêts et créances		0			
Créances sur la clientèle	17 368 366	17 572 706	0	120 055	17 452 651
Créances commerciales	25 159	25 159			25 159
Autres concours à la clientèle	17 219 436	17 423 595			17 423 595
Titres reçus en pension livrée		0			
Prêts subordonnés		0			
Titres non cotés sur un marché actif	3 945	3 897			3 897
Créances nées d'opérations d'assurance directe		0			
Créances nées d'opérations de réassurance		0			
Avances en comptes courants d'associés	20 775	21 004		21 004	
Comptes ordinaires débiteurs	99 051	99 051		99 051	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	802 871	841 758	841 758	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	472 027	504 263	504 263		
Obligations et autres titres à revenu fixe	330 844	337 495	337 495		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	19 209 648	19 452 849	841 758	1 158 440	17 452 651

	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et Créances	17 980 910	18 199 949	0	1 033 672	17 166 277
Créances sur les établissements de crédit	887 858	883 390	0	883 390	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	73 698	73 688		73 688	
Comptes et prêts à terme	762 719	758 406		758 406	
Valeurs reçues en pension		0			
Titres reçus en pension livrée	50 749	50 604		50 604	
Prêts subordonnés	692	692		692	
Titres non cotés sur un marché actif		0			
Autres prêts et créances		0			
Créances sur la clientèle	17 093 052	17 316 559	0	150 282	17 166 277
Créances commerciales	26 017	26 017			26 017
Autres concours à la clientèle	16 912 595	17 136 438			17 136 438
Titres reçus en pension livrée		0			
Prêts subordonnés		0			
Titres non cotés sur un marché actif	3 868	3 822			3 822
Créances nées d'opérations d'assurance directe		0			
Créances nées d'opérations de réassurance		0			
Avances en comptes courants d'associés	20 975	20 685		20 685	
Comptes ordinaires débiteurs	129 597	129 597		129 597	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	701 477	748 559	748 559	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	452 062	490 310	490 310		
Obligations et autres titres à revenu fixe	249 415	258 249	258 249		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	18 682 387	18 948 508	748 559	1 033 672	17 166 277

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2017	Juste valeur au 30 juin 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	12 604 622	12 455 380	0	12 455 380	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	124	111		111	
Comptes et emprunts à terme	12 204 489	12 055 260		12 055 260	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	400 009	400 009		400 009	
Dettes envers la clientèle	6 032 110	6 032 110	0	6 032 110	0
Comptes ordinaires créditeurs	4 517 744	4 517 744		4 517 744	
Comptes d'épargne à régime spécial	63 596	63 596		63 596	
Autres dettes envers la clientèle	1 450 770	1 450 770		1 450 770	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	32 191	32 369	32 369		
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	18 668 923	18 519 859	32 369	18 487 490	0

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	12 519 054	12 842 687	0	12 842 687	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	115 601	115 574		115 574	
Comptes et emprunts à terme	12 342 348	12 666 532		12 666 532	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	61 105	60 581		60 581	
Dettes envers la clientèle	5 913 418	5 894 080	0	5 894 080	0
Comptes ordinaires créditeurs	4 019 758	4 019 737		4 019 737	
Comptes d'épargne à régime spécial	57 325	57 325		57 325	
Autres dettes envers la clientèle	1 836 335	1 817 018		1 817 018	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre					
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	18 432 472	18 736 767	0	18 736 767	0

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en milliers d'euros)	30/06/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	19 715	0	19 715	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instruments dérivés	19 715		19 715	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	2 413 489	160 653	2 252 836	0
Effets publics et valeurs assimilées	94 465	94 465		
Obligations et autres titres à revenu fixe	636 063	66 188	569 875	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 682 961		1 682 961	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	422 166		422 166	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 855 370	160 653	2 694 717	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux	0	0	0	0

(1) Y compris 751 923 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	23 076	0	23 076	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0			
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instruments dérivés	23 076		23 076	
	0			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	2 515 879	95 537	2 420 342	0
Effets publics et valeurs assimilées	95 521	95 521		
Obligations et autres titres à revenu fixe	753 427	16	753 411	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 666 931		1 666 931	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	505 744		505 744	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	3 044 699	95 537	2 949 162	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 716 923 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	23 354	0	23 354	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	23 354		23 354	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	658 989		658 989	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	682 343	0	682 343	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	27 223	0	27 223	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	27 223		27 223	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	835 391		835 391	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	862 614	0	862 614	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Changements de modèles de valorisation

Néant

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Néant

9. Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Néant

10. Parties liées

La Caisse régionale du Languedoc compte 101 Caisses locales.

Les Caisses locales détiennent 12 774 083 parts sociales de la Caisse régionale du Languedoc pour un montant de 127 740 milliers d'euros.

Elles détiennent 56 114 milliers d'euros de BMTN souscrits auprès de la Caisse régionale au 30 Juin 2017 et 27 603 milliers d'euros de comptes courants bloqués à la Caisse régionale.

La Caisse régionale détient un fonds dédié au 30 Juin 2017 : Force Languedoc.

Le fonds « Force Languedoc » est implanté en France, consolidé selon la méthode de l'intégration globale, contrôlé à 100% par la Caisse Régionale qui détient 99,99 % d'intérêts.

La Caisse régionale détient 42 362 parts du fonds dédié pour un montant de 593 321 milliers d'euros au 30 Juin 2017 (Normes françaises).

Au 30/06/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliards d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale du Languedoc a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 40,1 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 4,8 millions d'euros des titres subordonnés.

Au 30 juin 2017 la Caisse Régionale du Languedoc ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

En dehors des avantages au personnel et autre éléments de rémunération et à l'exclusion d'éventuelles opérations de crédits conclues à des conditions de marché ou aux conditions offertes

à l'ensemble du personnel de la Caisse Régionale, aucune transaction n'a eu lieu entre les entités du groupe Caisse Régionale du Languedoc et les dirigeants de la Caisse régionale.

11. Périmètre de consolidation au 30 juin 2017

Composition du périmètre

Périmètre de consolidation	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016
Caisse Régionale du Languedoc	Mère	Néant	France		Mère	100	100	100	100
Caisses Locales	Mère	Néant	France		Filiale	100	100	100	100
Force Languedoc	Globale	Néant	France		Filiale	99,99758	99,99751	99,99758	99,99751
FCT Crédit Agricole Habitat compartiment CR835 Languedoc	Globale	Néant	France		Filiale	100	100	100	100

12. Événements postérieurs au 30 juin 2017

Néant

Maurin, le 24 juillet 2017

Déclaration des personnes physiques

Nous soussignés, Jacques BOYER, Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc et Véronique FLACHAIRE, Directrice Générale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc, attestons, qu'à notre connaissance, les comptes au 30 juin 2017 sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à savoir les événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et leurs incidences sur les comptes semestriels, les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ainsi que les principales transactions entre les parties liées.

Véronique FLACHAIRE



Directeur Général

Jacques BOYER



Président du Conseil d'Administration

IFEC

ERNST & YOUNG et Autres

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du
Languedoc**

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

IFEC
82 bis, rue de Paris
92100 Boulogne-Billancourt

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

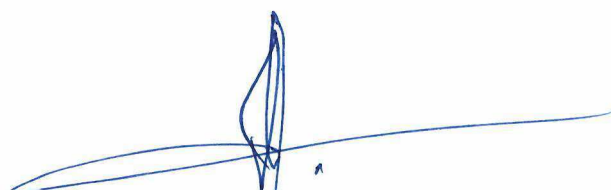
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Boulogne-Billancourt et Toulouse, le 2 août 2017

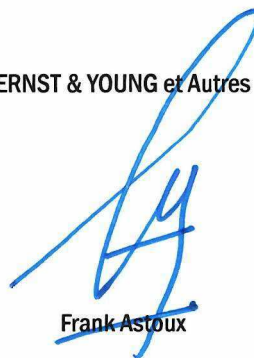
Les Commissaires aux Comptes

IFEC



Michel Galaine

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux